



# Meilleurs Vœux 2024

## Fête des voisins

Villages de Bodilan et de Kersempé

p. 5

## ALSH

Des vacances hautes en couleurs

p. 28

## Vie associative

Sport & convivialité

p. 37

Vos élus	3
Éditorial	3
Actualités	4
Vie municipale	10
Votre territoire	17
Histoire	22
Enfance - jeunesse	24
Vie scolaire	28
Vie associative	32
Votre médiathèque	36
Agenda	38
État civil	38
Marz'en pratique	40



4



25



32



36



Magazine d'informations municipales de la ville de Marzan  
N°50 - Janvier à Juin 2024

Directeur de publication : Denis Le Ralle  
Adjointe au directeur de publication : Annie Dréno  
Rédaction et relecture : élus et personnel municipal  
Conception graphique : Agence Le Homard Bleu  
Communication 02 97 56 83 75 - [www.lehomardbleu.bzh](http://www.lehomardbleu.bzh)  
Impression : AG Copy

Crédits photos : Ville de Marzan, Arc Sud Bretagne, Kev Drone, Pixabay.

Tirage : publication gratuite imprimée à 1000 ex. sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement

Diffusion : Marz'Annonces est également disponible sur le site web [www.marzan.fr](http://www.marzan.fr)

vous accueillent en mairie.



**Denis Le Ralle** - MAIRE  
Sur rendez-vous, de 10h à 12h,  
tous les jours sauf le samedi

**Annie Dréno** - 1<sup>ÈRE</sup> ADJOINTE

Finances, vie économique, communication, culture  
Le lundi, 10h-12h, sur rendez-vous



**Éric Lippens** - 2<sup>È</sup> ADJOINT  
Affaires scolaires et générales,  
enfance - jeunesse, conseil des jeunes, RH  
Le mardi, 10h-12h, sur rendez-vous

**Martine Dussart** - 3<sup>È</sup> ADJOINTE

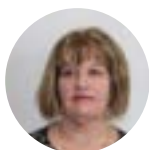
Affaires sociales, solidarité, logement,  
CCAS, fleurissement  
Le mercredi, 10h-12h, sur rendez-vous



**Christian Trémant** - 4<sup>È</sup> ADJOINT  
Affaires sportives, vie associative, événementiel  
Le mardi, 9h-11h, sur rendez-vous

**Sylvie Benneka** - 5<sup>È</sup> ADJOINTE

Travaux, bâtiments, sécurité, voirie,  
accessibilité, urbanisme  
Le jeudi, 10h-12h, sur rendez-vous



**Hubert Thuring**  
CONSEILLER DÉLÉGUÉ

**CITYALL**  
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE  
DE VOTRE VILLE

La mairie vous  
informe en temps réel  
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information  
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**  
puis sélectionnez votre ville



## Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2024, je vous présente, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de bonheur, réussite, santé, pour vous, vos familles et les personnes qui vous sont proches. J'ai une pensée toute particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quitté en 2023. Le mandat d'élu municipal en cours est marqué par la démission de nombreux maires et conseillers municipaux. Certes, il a commencé dans un contexte tout à fait exceptionnel avec la crise du Covid 19, ce qui n'a pas permis de lancer la dynamique nécessaire lors de tout démarrage de mandat, notamment pour les nouveaux élus. Par ailleurs, de nombreux faits d'agressivité sont constatés sur les élus que ce soit à l'occasion d'un projet et de son éventuelle contestation ou lors d'événements comme les violences urbaines.

Au fil des années, nous voyons évoluer notre rôle et celui des services municipaux avec des sollicitations de plus en plus fréquentes concernant les problèmes de voisinage, avec des incivilités croissantes telles que les dépôts sauvages d'ordures ou encore le non-respect d'un ensemble de règles. Malgré ce contexte, le mandat d'élu municipal reste passionnant. Les élus et surtout le maire sont les interlocuteurs vers lesquels se tournent les citoyens en détresse ou en difficulté. C'est à nous, alors, de les écouter, de leur répondre et d'essayer de trouver des solutions, même si, vous le savez tous, le pouvoir des maires est limité.

Trouver un toit à un prix abordable dans notre région est devenue mission impossible pour la plupart des familles. Aussi la création de logements demeure une préoccupation permanente pour chacun de nous. Au-delà de répondre aux besoins de logements, ces constructions permettent de créer des emplois, de dynamiser la commune en y fixant une population qui va consommer dans les commerces locaux.

Avec une hausse du coût de l'électricité multipliée par 2,5 par rapport à notre précédent contrat, à partir du 1er janvier les principaux travaux cette année seront consacrés à l'amélioration énergétique de nos bâtiments communaux :

- salle bleue des Ajoncs : changement des radiateurs
- salle polyvalente : remplacement de la pompe à chaleur
- isolation des murs de la salle polyvalente et des vestiaires
- remplacement des menuiseries
- remplacement des éclairages par de l'éclairage led.

Bien cordialement,

**DENIS LE RALLE**  
Maire de Marzan



## Les comptes rendus en ligne

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sont à retrouver en lecture en ligne sur le site web de la mairie de Marzan : [www.marzan.fr](http://www.marzan.fr)

## Outrages à agents et élus

Le personnel de la commune est trop souvent pris à parti par les usagers mécontents de l'organisation ou des réponses des services publics. Évitions de banaliser ce type d'incident ! Les agents sont en droit de porter plainte en cas d'agression sur leur lieu de travail. Il importe à l'administration de soutenir ses agents menacés ou outragés dans l'exercice de leurs fonctions. L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à la dignité ou au respect dû à sa

fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du code pénal, sont considérés comme des outrages notamment : les insultes orales, l'envoi d'objets ou de lettres d'insultes, les menaces orales ou écrites, les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme des coups et blessures). L'outrage à une personne chargée d'une fonction publique ou une personne dépositaire de l'autorité publique constitue un délit. La procédure est conduite devant le tribunal correctionnel.

Les peines encourues : l'outrage à l'égard

d'un agent chargé d'une mission de service public est puni de : 7 500 € d'amende s'il est commis par un auteur unique, 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs. L'outrage à l'égard d'un agent dépositaire de l'autorité publique est puni de : 1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende s'il est commis par un auteur unique, 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs.

« Le respect mutuel est le fondement de la véritable harmonie » Dalai Lama

## Commémoration du 11 novembre

Commémoration du 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 le samedi 11 novembre. Un grand merci aux quatre élèves de l'école du Pigeon Vert, Lyne, Eloi, Inès et Camille qui ont lu à tour de rôle une strophe d'un poème très émouvant de Jacques Hubert Frougier, 14-18 Folie Meurtrière. Le maire, Denis Le Ralle a poursuivi la cérémonie par le message de Sébastien Le Cornu, Ministre des Armées et de Patricia Mirallès, secrétaire d'État chargée des Anciens Combattants. Il rappelle qu'il y a 100 ans, le 11 novembre 1923, André Maginot, Ministre de la guerre, allumait la flamme du souvenir des morts sous l'Arc de Triomphe. Cette flamme ne s'est jamais éteinte. Les enfants ont ensuite accompagné le maire pour déposer la gerbe au pied du monument aux morts. Après la minute de silence, François Bidault a interprété avec brio la Marseillaise. Après avoir remercié François et les porte-drapeaux André Le Ray et Joseph Olivier, le Maire, Denis Le



Ralle, en présence du Conseil des Jeunes et des élèves de l'école du Pigeon Vert, a remis la médaille de la commune à André Le Ray pour son engagement depuis 25 ans en tant que porte-drapeau. Les membres de L'AFN de Marzan ont offert à André le répertoire illustré des présidents et de leurs porte-drapeaux de l'UNC 56. La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié à la salle des Ajoncs.



## Feu d'artifice

Magnifique soirée le 8 juillet à Marzan : le repas et la soirée dansante organisés par la GP foot ont été un réel succès. La foule était au rendez-vous. La soirée se terminait par un resplendissant feu d'artifice. Un grand merci et bravo à tous les organisateurs pour ce beau moment.



## AFN

Les nouveaux arrivants sur la commune de Marzan ayant contribué à la défense de la France ou à la protection des vies des Français et qui souhaitent devenir membre de l'AFN sont les bienvenus et peuvent se faire connaître à la mairie. Les personnes qui, en raison de leurs attaches familiales ou amicales, ou de leurs compétences, partagent les valeurs de l'AFN peuvent également y adhérer.

## Repas des aînés

Samedi 4 novembre, 151 marzannaises et marzannais de 70 ans et plus se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager le traditionnel repas annuel offert par la municipalité et le CCAS. Le maire, Denis Le Ralle, dans le mot d'accueil insista

sur l'importance de ces moments de retrouvailles, de partage et de vivre ensemble. Les convives ont ensuite déjeuné dans une ambiance musicale et festive. En effet, ils ont pu apprécier le talent de Jean Cadic, musicien habitant la commune, qui animait l'après-midi.



Annick et Guy ont également interprété quelques chansons pour le grand plaisir du public. À la fin du repas, Martine Dussart représentant le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a mis à l'honneur la doyenne et le doyen de l'assemblée, Marie Thérèse Mouraud 92 ans et Pierre Josso, 93 ans.

## Inauguration du local chasseurs

Inauguration du local des chasseurs vendredi 27 octobre en présence du maire, Denis Le Ralle, les élus, le député Paul Molac, le président de la fédération de chasse du Morbihan Maurice Joubaud, de plusieurs maires et élus des communes d'Arc Sud Bretagne et les chasseurs de la société de chasse de Marzan. Le président de la société de chasse de Marzan, Jean Marc Noël s'est montré satisfait de cette initiative : La municipalité a effectué les démarches administratives et acheté les matériaux,

mais les sociétaires chasseurs ont ensuite entièrement édifié ce bâtiment jouxtant le local des services techniques. Ils ont été vivement félicité par le maire, Denis Le Ralle, le député, Paul Molac et par le président de la fédération de chasse, Maurice Joubaud qui a conclu : « Merci au maire de penser à l'intérêt général et de mettre à disposition ce local. Nous, chasseurs, sommes régulateurs de gibiers en particulier pour le sanglier qui a fait 500 000€ de dégâts en 2022, le double de l'année précédente »



## Fête des voisins

### Village de Bodilan

Pour sa première édition, la fête des voisins de Bodilan Bel Air a réuni une cinquantaine de personnes le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Barbecue, tombola, jeu d'interconnaissance et château gonflable ont ravi les petits comme les grands. Édition réussie qui se renouvellera chaque premier week-end de juillet. Prochaines retrouvailles entre voisins le samedi 6 juillet 2024. Longue vie à la fête des voisins .



### Village de Kersempé

Le 10 septembre, les habitants de Kersempé, anciens et nouveaux, se sont retrouvés pour un grand moment de convivialité qui s'est achevé avec des jeux de palets dans la gaieté et la bonne humeur.



## Forum des associations

Bonne participation le samedi 2 septembre au forum des associations. Chacun a pu découvrir les diverses associations marzannaïses et échanger avec les représentants des 15 associations présentes. L'après-midi s'est terminée par l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune par le

maire, le Conseil municipal, le Conseil des jeunes et Bruno Le Borgne, Président d'Arc Sud Bretagne. Un apéritif clôturait la soirée, moment convivial qui a permis d'échanger et mieux se connaître. Merci à tous les participants, membres d'associations et nouveaux marzannaïses.



## Marché de Noël

Dimanche 10 décembre avait lieu, comme chaque année, le marché de Noël à la salle polyvalente. 24 exposants faisaient découvrir leurs créations diverses au public venu nombreux malgré la pluie. Les visiteurs ont pu se réchauffer en dégustant le vin chaud ou savourant un café. Galettes saucisses et crêpes ont également été très appréciées. Le père Noël a généreusement distribué des bonbons aux petits et aux grands. Jacky attendait patiemment l'éclaircie avec sa calèche. En début d'après-midi il a pu, accompagné du père Noël, faire quelques tours de calèche avec les enfants.



## Ligue contre Le Cancer



Remise du chèque de 1676 € par Marz'arts à la Ligue contre Le Cancer

## Matinée citoyenne

2<sup>ème</sup> matinée citoyenne, le samedi 28 août, pour terminer le débroussaillage du chemin jouxtant le terrain de BMX. Un grand merci aux participants : élus du Conseil des Jeunes (Maewen, Eline, Louane, Timéo) et les membres du Conseil Municipal présents. Merci également à Gildas du Service Technique pour son aide. Après l'effort, la matinée s'est terminée autour d'un apéro convivial pour l'équipe de travail jeunes et adultes.



## Villes et villages fleuris 2023



L'hôtel du Département accueillait le jeudi 14 décembre, la cérémonie de remise des prix des Villes et Villages Fleuris 2023. Cette édition a permis de dresser un nouveau palmarès des communes pour leur action en faveur du fleurissement. La commune de Marzan a obtenu 2 pétales.

## Nettoyage terrains boules

Le mercredi 6 septembre des bénévoles du club des Boulistes aidés de quelques élus et de Dusty, agent des services techniques de la commune ont remis en état les 2 terrains de boules situés derrière la mairie. Ces 2 terrains sont accessibles à tout public en dehors des week-ends pendant lesquels des concours sont organisés. Merci et bravo à tous les participants.



## Concours des maisons fleuries

Vendredi 13 octobre, à la médiathèque, avait lieu la remise des prix du concours des maisons fleuries. Les 10 participants ainsi que les membres du jury de Marzan, La Roche Bernard, Nivillac et Saint Dolay étaient invités par la municipalité. Le maire, Denis Le Ralle, les a félicités et remerciés au nom de la municipalité pour leur travail, la beauté de leur jardin et leur volonté de contribuer à l'embellissement de la commune. Une plante a été offerte à Roselyne Riolland classée première. Les 10 participants ont reçu un bon d'achat en jardinerie. Un pot de l'amitié offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie en toute convivialité. Merci et félicitations à tous les participants.



## Élections

### Élections sénatoriales

Les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 24 septembre au Palais des Arts à Vannes : pour le Morbihan 3 sénateurs ont été élus : (de droite à gauche sur la photo) Yves Bleunven du groupe Union Centriste, Muriel Jourda du groupe Les Républicains et Simon Uzenat du groupe Socialiste, Écologique et Républicain.

### Élections européennes 2024

Pour information, les électeurs français seront appelés aux urnes le 9 juin 2024 pour élire les représentants français au Parlement Européen.



## Sortie arbres remarquables

Le 8 juin une sortie sur les arbres remarquables était organisée par la médiathèque: Chemin du Costang à Marzan, Domaine de Bodeuc à Nivillac, Parc du château de la Bretesche à Missillac. Une vingtaine de personnes ont suivi les explications passionnantes et enrichissantes de Benoît Le Barbier du CPIE de Brocéliande et également de Joël Letexier de l'association AVENIR. Un grand merci à eux pour ce moment formidable sur des sites magnifiques ainsi qu'à Laëticia et Cécilia pour l'organisation de cette balade.



## Supports vélos

La pratique du vélo se développe. Pour permettre un stationnement facile et sûr des vélos, la municipalité a équipé plusieurs points du centre bourg de supports vélos : 2 devant la mairie, 2 sur le parking arrière du cabinet médical, 2 près des sanitaires, 2 près de l'accueil de loisirs, 2 près de la poste-salon de coiffure.



## Piégeurs de ragondins

Cinq volontaires ont participé à la campagne de piégeage 2022-2023 pour une prise totale de 172 ragondins. Pour cette année, le conseil municipal a décidé de porter l'indemnité à 110€. Comme chaque année la municipalité leur a offert un repas au restaurant en remerciement de leur engagement et de leur disponibilité. Le 29 septembre, accompagnés du maire, Denis Le Ralle, Eric Lippens, adjoint, et Marie Catrevaux, conseillère municipale référente, ils ont partagé ce moment convivial bien mérité.





## 70 ans Marzan

Le samedi 7 octobre dernier, 15 septuagénaires nés en 1953, certains accompagnés de leurs conjoints, se sont retrouvés dans la bonne humeur au restaurant « la Corne du Cerf à Arzal ». Des échanges et les souvenirs du passé ont agrémenté le repas tout au long de l'après midi... Une invitée a même fait le déplacement de Belgique pour l'occasion... La journée s'est terminée par un buffet à la salle verte des Ajoncs de Marzan. Avant de se quitter un rendez-vous a été pris pour renouveler l'événement pour les 75 ans.



## Réserve de volontaires

Les tempêtes et inondations sont assez fréquentes et importantes surtout en saison hivernale. Un administré de Marzan a contacté la mairie pour organiser un réserve de personnes volontaires pour prêter main forte aux services de la mairie en cas de problèmes, pour déblayer une route, couper des arbres qui seraient dangereux pour les personnes ou les véhicules... Pompier pendant 30 ans, il a d'ailleurs lui-même déblayé la RD 765 de trois arbres lors de la tempête Ciaran.

La municipalité le remercie pour son travail et pour cette initiative. Les personnes qui seraient intéressés pour adhérer à cette réserve de volontaires peuvent se manifester à l'accueil de la mairie.



## Important

La municipalité de Marzan vous informe de l'ouverture de nouveaux commerces et l'installation de nouveaux services sur la commune. Elle ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés à l'achat de prestations proposées par ces entreprises.

## Sainte Barbe



Le samedi 4 décembre a eu lieu la traditionnelle Sainte Barbe au Centre de secours de la Roche Bernard. Les pompiers et toutes les personnes présentes (élus, direction SDIS, gendarmerie, conjointes, conjoints et pompiers représentants les autres casernes) ont ensuite été accueillis à la salle polyvalente de Marzan par la municipalité pour continuer la soirée. Félicitations à tous nos pompiers et en particulier à ceux ayant reçus des médailles et nouveaux grades.

## Marjory Lesegretain

Praticienne en Neurofeedback Dynamique (NeurOptimal®)  
06 76 88 51 27 - marjorysoin@gmail.com

Depuis 3 ans Marjory accompagne ses clients avec cette méthode d'entraînement cérébral, qui utilise efficacement les capacités naturelles de notre cerveau pour l'aider à se réguler se réorganiser et à optimiser son fonctionnement. Une approche globale et holistique, elle contribue à un mieux être global en soulageant les symptômes physiques, émotionnels et du mental (stress, fatigue, confiance en soi, concentration, mémoire, résultats scolaires, handicaps...). Une méthode douce et accessible à tous (enfants, adolescents, adultes, séniors) en séances individuelles. Un cerveau bien régulé est source de santé !



## Bernadette Vangrévelinghe

Installée depuis 2014 à Marzan, j'accompagne des hommes et des femmes à sortir des impasses et à traverser les embûches de la vie. Les personnes qui me consultent viennent pour : un changement de comportement comme l'arrêt du tabac, l'alimentation, quelque chose que l'on ne veut plus. Un bien être émotionnel comme cette petite voix qui vous juge, lorsque vous imaginez le pire, lorsque la colère vous ronge de l'intérieur.



Un mieux vivre comme lorsqu'on traverse une épreuve : la maladie, le deuil, la séparation. Je vous invite sur mon site internet [www.bernadette-vangrevelinghe.fr](http://www.bernadette-vangrevelinghe.fr) où à m'appeler pour savoir si je suis la bonne personne pour vous accompagner. Bernadette Vangrévelinghe, praticienne certifiée en hypnose : N°1 Penhap 56130 Marzan Tél. : 06 15 45 82 47

## TARIFS DES SALLES ANNEE 2024

SALLE DES AIONCS RUE DU GENERAL DE GAULLE 56130 MARZAN				
Dimensions salles	PARTICULIER COMMUNE	PARTICULIERS Hors Commune	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE *1 ASSOCIATIONS SYNDICALES PRIVÉES *2	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE ENTREPRISES PÉRIMÈTRE ASB
80 personnes (18-50m X 4.80m)	SALLE ROUGE et cuisine vue vers le jardin	260 €	WEEK-END (samedi et dimanche) REVEILLON (Noël et Nouvel an) JOUR FÉRIÉ (sauf 08 mai et 11 novembre)	WEEK-END (samedi et dimanche) JOUR FÉRIÉ (sauf 08 mai et 11 novembre)
80 personnes (16-10m x 4.80m)	SALLE BLEUE et cuisine vue vers la route	260 €	GRATUITE	320 € 320 €
	CHAUFFAGE majoration de 30 % de la location du 01/11 au 31/03	78 €		96 € 48 €

Cuisine : 1 lave vaisselle, 1 piano, 1 four (0,90m largeur x 0,75m d'hauteur x 0,80m profondeur) avec 6 plats et 3 grilles, 1 armoire froide (0,75m x 2,15m d'hauteur x 0,80m de profondeur).  
La commune met à disposition de la salle : Tables, Chaises, WIFI.  
- Réservez possible 1 an avant événement maximum sauf mariage  
- Attention : Coupure des prises de courant programmée à 2h du matin sauf pour les jours de réveillons  
\*1 - Autorisation pour les associations marzanaises OU dont la commune est adhérente de réserver une salle en semaine pour une réunion - assemblée générale sous réserve de disponibilité.  
\*2 - Associations syndicales des propriétaires des lotissements privés Marzanais ( à laquelle sont dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs)

COMPLEXE POLYVALENT ET SPORTIF RUE DE LA GARE 56130 MARZAN				
Dimensions salles	PARTICULIER COMMUNE	PARTICULIERS Hors Commune	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE ENTREPRISES PÉRIMÈTRE ASB
216 personnes (21m x 11,90m)	SALLE POLYVALENTE avec bar, cuisine, sonorisation	330 €	WEEK-END (samedi et dimanche) REVEILLON (Noël et Nouvel an) JOUR FÉRIÉ	WEEK-END (samedi et dimanche) JOUR FÉRIÉ
50 personnes (9,80m x 9,80m)	RESTAURANT SCOLAIRE avec cuisine et bar	150 €	GRATUITE	220 €
	CHAUFFAGE majoration de 30 % de la location du 01/11 au 31/03	75 € Restaurant scolaire : 45 € Salle polyvalente + restaurant scolaire : 120€		Salle polyvalente: 117 € Restaurant scolaire : 66 € Salle polyvalente + restaurant scolaire : 183€
267 personnes (44m x 24m)	SALLE DES SPORTS	non disponible	Manifestations exceptionnelles	Manifestations exceptionnelles

**ACOMPTE pour chaque location**  
30% encaissés  
800 € (caution restituée 8 jours après la location)  
150 € de déduit sur la caution si remise en état

**CAUTION pour chaque salle sauf associations communales ( au plus tard 8 jours avant la location)**  
FORFAIT MÉNAGE

**Pièces à fournir** : Contrat de location et convention de sécurité à compléter, carte d'identité, justificatif de domicile, attestation d'assurance couvrant les risques locatifs et responsabilité civile (au + tard 8 jours avant la location)

ETAT DES LIEUX	LOCATION WEEK END		SALLE DES AIONCS Salle rouge ou salle verte
	Vendredi	Lundi	
SALLE DES AIONCS	15h	8H15	50 €
COMPLEXE POLYVALENT	15h30	8H45	20 €

Associations Marzanaises  
Ecole de Le Pigeon Vert  
Ecole de Saint Gildas

Assemblées Générales : les réunions :  
Dispense de conventions et d'état des lieux

Autres manifestations exceptionnelles (repas, spectacles ...):  
Conventions et état des lieux obligatoires.

## Zac de Kertuy - Kerrolay - Compte rendu annuel 2022

À la séance du 14 décembre, le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les éléments principaux du compte rendu d'activités à la collectivité, au 31/12/2022, de la ZAC de Kertuy - Kerrolay, que Morbihan Habitat lui a transmis, le 28 novembre 2023. Afin de répondre à la pression foncière grandissante mais également à la rareté des terrains constructibles, la commune a souhaité maîtriser son développement en mettant en place une procédure d'urbanisme de type Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur les secteurs de Kertuy - Kerrolay. La Collectivité entend maîtriser ces aménagements dans un souci d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, à savoir : proposer une offre de terrains ou de logements qui permette à toutes les catégories de la population de rester résider sur la commune, mais aussi d'accueillir de nouveaux habitants, mettre en œuvre un aménagement global, cohérent et de qualité, tant sur le plan du paysage que des constructions et prenant en compte le contexte de l'opération, créer une opération d'aménagement constituant une extension du centre et créant une nouvelle entrée de ville, maîtriser à une échelle adaptée les contraintes de viabilisation et notamment d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, promouvoir un projet respectueux de l'environnement intégrant des aménagements durables et écologiques.

Le 23 juillet 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Kertuy - Kerrolay à la société d'économie mixte EADM absorbée par Bretagne Sud Habitat devenue Morbihan Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le programme prévoyait la construction, en 4 tranches, d'environ 138 logements (logements individuels, individuels groupés) dans un délai de 6 ans porté à 16 ans. L'opération comprenait initialement : environ 92 lots libres sur des parcelles de 350 à 800 m<sup>2</sup>, représentant environ 4,44 ha de terrain, répartis sur les tranches 1 à 4, 27 maisons groupées en tranches 2, 3 et 4 et 19 logements intermédiaires et collectifs répartis en tranches 2 et 3. Depuis la signature de la concession, le programme global de la ZAC a évolué prévoyant désormais environ 120 logements en lots libres actés dans les précédents comptes-rendus. Le coût de l'opération est de 4 084 266 € HT avec une participation communale d'équilibre à l'opération de 290 000 € HT. En 2022, une acquisition d'une parcelle de 1 920 m<sup>2</sup> a été réalisée et 5 actes de cession ont été signés. Il n'y a plus aucun lot disponible sur l'ensemble des tranches viabilisées de Kerrolay. La commune connaît une forte pression de la demande foncière avec une hausse des prix de vente (valeurs supérieures à 100 € le m<sup>2</sup> en zone U du centre). Il est noté qu'il serait possible d'introduire une clause anti spéculative en cas de revente du bien avant une période de 10 ans dans les futures ventes de terrains à bâtir de la ZAC.

## Tarifs de location des salles communales

À la séance du 9 novembre, le Maire rappelle que le 20 juillet dernier, il avait été proposé une réflexion globale à venir sur les tarifs de location des salles communales. La Commission Socio-culturelle et sportive réunie avec la Commission Travaux le 31 octobre dernier ont proposé la nouvelle grille tarifaire 2024 remise aux Membres du Conseil Municipal. Il est précisé que ce travail a été mené dans l'objectif d'une simplification et d'une harmonisation. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nouvelle grille tarifaire des locations des salles communales sera appliquée.

Des réservations de salles pour l'année 2024 avaient été confirmées avant cette délibération avec versement d'un acompte sur la base des tarifs précédents. Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs précédents aux réservations de salles, au titre de l'année

2024 avec un versement d'acompte, effectuées avant le 9 novembre 2023. À la séance du 14 décembre, les élus décident d'ajouter une mention indiquant que les réservations des salles par les particuliers et les associations ne peuvent être effectuées que dans un délai inférieur ou égal à 1 an de la date de l'événement, sauf s'il s'agit d'une location pour un mariage. Par ailleurs, le Maire propose de compléter la grille de tarifs de locations de salles communales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en précisant que la mise à disposition des salles des Ajoncs sera gratuite pour les associations syndicales des propriétaires des lotissements privés Marzannais (à laquelle sont dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs). Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

## Subvention à l'association des Veuves et Veufs du Morbihan

La demande de l'association des Veuves et Veufs du Morbihan au titre des subventions 2023 n'a pas été prise en compte. À la réunion du 14 décembre, le Maire propose au Conseil Municipal de corriger cet oubli en accordant, comme en 2022, une subvention de 70 € à l'association des Veuves et Veufs du Morbihan.

## Subvention arbre de Noël

Le 9 novembre, le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant de la subvention qui sera accordée aux écoles maternelles et élémentaires pour l'arbre de Noël 2023. En 2022, 272 élèves résidant à Marzan et scolarisés sur le territoire couvert par le SIVU Écoles Arzal - Marzan étaient concernés. Le Conseil Municipal avait alloué la somme de 12 € par enfant. Le crédit total s'élevait à 3 270 €. À la rentrée 2023, 261 élèves résidant à Marzan sont scolarisés sur le territoire couvert par le SIVU Ecoles Arzal - Marzan. Les élus décident de maintenir pour 2023 la somme allouée de 12 € par enfant, de répartir la subvention entre les écoles accueillant des enfants de Marzan, en fonction de leurs effectifs respectifs, en précisant que le versement sera fait aux Amicales Laïques, APEL ou OGEC des écoles, qui devront justifier l'utilisation de la subvention qui leur sera allouée.



## Nouvelle directrice ALSH

Anaïs Douvisi-Morris a pris officiellement ses fonctions en tant que directrice de l'accueil de loisirs en remplacement de Anne Sophie Ayrault. Elle a été successivement conseillère d'éducation à Saint Nazaire et animatrice, notamment en développement durable dans le secteur de Guérande, à Préfaïles, Pornic et aussi à Férel. Elle est entourée d'une équipe d'animation. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale et à l'accueil de loisirs.



## Réfection des chemins ruraux

Le Conseil Municipal a inscrit, au Budget Primitif 2023, des crédits pour la réfection avec reprofilage des chemins ruraux de la commune. Quatre chemins ou voies ont été identifiés pour 2023 : Chemin Le Gaillard, Chemin Le Guéric, Voie au lieudit Le Guernué, Chemin de Kerbart. Trois entreprises ont été consultées. Seule l'entreprise Charier a proposé un devis avec un coût estimatif de 58 441€ HT qui est retenu au Conseil Municipal du 14 septembre.



## Conventionnement avec la CAF

Le Conseil Municipal a délibéré en juin dernier pour autoriser le maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'ALSH et la Médiathèque pour la Ludothèque. Une information récente de la CAF indique qu'en complément de la prestation de service pour l'ALSH, la commune pourrait bénéficier de la reconduction d'un financement de la CAF (historiquement au titre du contrat enfance - jeunesse) par le biais du bonus territoire. Cette possibilité est conditionnée à la signature d'un avenant à la convention initiale. Par ailleurs, la CAF pourrait apporter, par le biais d'une convention avec la commune, un cofinancement pour les sessions de formation des animateurs(rices) et du directeur(rice) de l'ALSH. Les élus autorisent le Maire à signer les conventions et avenants, ainsi que toutes les pièces afférentes aux financements de la CAF au titre de l'ALSH et de la Médiathèque - Ludothèque

## ASB élimination des déchets en 2022

Un rapport ayant pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets en 2022 a été présenté au Conseil Communautaire et il a été également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Il est noté que le rapport doit être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Mairie. Le Maire reprend les principaux éléments : il est indiqué que le territoire de la Communauté de communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF » à savoir 34 323 habitants en 2022, intégrant les résidences secondaires. La population INSEE (28 665 habitants en 2022) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et CITEO. En 2022, au titre de l'activité : 5 998,44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une baisse de 2,05 % par rapport à 2021 (-125,28 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est de 174,76 Kg/habitant/an (pop DGF) et de 209,26 Kg/habitant/an (pop INSEE). Les tonnages de déchets recyclables sont : 944,28 tonnes d'emballages légers (+ 5,67 %), 2 164,90 tonnes de verres (+ 0,73 %), 471,60 tonnes de papiers (- 12,57 %) . Par ailleurs,

147 332 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 11 093,83 tonnes, principalement des gravats (1 592,48 tonnes), du tout-venant (2 509,98 tonnes) et des déchets verts (4 093,26 tonnes). Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et professionnels non exonérables et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes. En 2022 : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 805 159,60 € pour un total de recettes de 975 983,29 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 128 299,38 € pour un total de recettes de 1 152 421,46 €. Le financement par les usagers était de 3 646 251,00 € au titre de la TEOM et de 495 474,70 € au titre de la REOM. Le bilan de l'exercice 2022 présentait un déficit de 663 328,53 €. Le résultat cumulé au 31/12/2022 (intégrant le résultat cumulé de 2021 d'un montant de -99 698,30 €) présentait un solde (négatif) de - 763 026,83 €. Le résultat global avec le reste à réaliser était donc fin 2022 de - 983 210,06 €. Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité d'Arc Sud Bretagne sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en 2022 et de la synthèse présentée à titre d'information à la séance du 14 septembre.



## Plaques de numérotation et panneaux de signalisation



La Commission Travaux et la Commission socio-culturelle et sportive, réunies le 31 octobre, ont donné un avis favorable à l'acquisition de 223 nouvelles plaques de



numérotation et de panneaux divers pour répondre aux besoins de signalétique de la commune. La dépense est estimée à 2 200 € HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande pour l'acquisition de ces nouveaux éléments de signalétique.

ARC SUD BRETAGNE

# Convention Mégalis Bretagne

Le Syndicat Mégalis Bretagne a transmis à Arc Sud Bretagne le projet de convention de finalisation pour le financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) 2024 - 2027 visant à raccorder les foyers, entreprises et sites publics non desservis par l'initiative privée avec un objectif de couverture intégrale d'ici la fin 2026. 25 175 prises fibre optique FttH (« Fiber to the Home » soit fibre optique jusqu'au domicile) sont prévues en trois phases (2015-2018 ; 2019-2023 ; 2024-2027). Le montant de la participation d'Arc Sud Bretagne au projet BTHD pour ces 3 phases s'élève à 7 753 900 € dont 4 647 135 € déjà financés au titre des conventions précédentes et 72 047 € à déduire des opérations Axe 3 et MED (Montée En Débit) 2. Le reste à financer pour la convention de finalisation 2024-2027 est de 3 034 718 €. Par délibérations n°92 et 93, en date du 26 septembre 2023, le Conseil Communautaire d'Arc Sud Bretagne a approuvé cette convention ainsi que le projet de convention de finalisation

de la participation financière des communes au projet Bretagne Très Haut Débit. Il est rappelé que, par délibération n°79-2012 du 3 juillet 2012 approuvant la stratégie de déploiement numérique, le Conseil Communautaire avait décidé le reversement par les communes à Arc Sud Bretagne de 50 % du montant de l'investissement réalisé sur leur territoire. La convention de finalisation, conclue pour une durée de 4 ans, soit pour les années 2024 à 2027, période de déploiement de la phase 3 raccordement en fibre optique sur le territoire communautaire, a pour objet : de fixer les montants de la participation de chaque commune au financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), de fixer les montants de la participation à verser par les communes concernées par la phase 3 du raccordement en fibre optique, de fixer les montants des remboursements à réaliser par Arc Sud Bretagne pour les communes ayant trop versé de participations lors des phases 1

et 2, de déterminer les modalités de versements des participations à verser par les communes et des remboursements à réaliser par Arc Sud Bretagne. Le montant total des participations versées par les communes pour le projet BTHD est de 3 983 507,99 € dont 301 371,88 € pour la commune de Marzan.



## Vente d'un bien sans maître - parcelle ZO58

Le 20 juillet 2023, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la mise en vente du bien sans maître situé sur la parcelle ZO58. Le Maire a demandé un avis de valeur vénale au Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques - Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan. Après visite du bien le 8/11/2023, le Pôle a transmis, le 28/11/2023, un avis de valeur à hauteur de 45 500 € précisant que cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 % portant la valeur

minimale de vente sans justification particulière à 38 700 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour : mettre en vente de gré à gré ce bien appartenant au domaine privé de la commune selon le procédé d'appel à candidater sous plis cachetés avec attribution au plus offrant, fixer la mise à prix à 38 700 €, autoriser le maire à mettre en œuvre la procédure de cette vente et les modalités de communication, confier aux membres de la Commission appel d'offres l'ouverture des plis, l'analyse des offres et le classement des offres.

## Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé, le 18 octobre, en Préfecture, à une réunion sur le thème des énergies renouvelables et plus spécifiquement sur les zones d'accélération des énergies renouvelables en lien avec la loi APER (loi d'accélération pour la production des EnR du 10 mars 2023). Une cartographie de zones prédéfinies a été présentée. Il précise que les communes peuvent identifier et proposer des zones d'accélération pour chaque catégorie d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire avec l'appui de leur EPCI. Il souligne que les zones d'accélération sont définies après concertation avec les habitants. La procédure de consultation et de délibération doit être réalisée avant le 31/12/2023. Monsieur le Maire signale que tous les décrets ne sont pas encore sortis. L'analyse des potentiels, au vu de la cartographie, ne montre pas d'intérêt pour la définition de zones d'accélération à Marzan.

## Morbihan Energies

Il a été envisagé d'implanter un mât solaire sur la RD 774, au lieudit Kertuy, pour sécuriser la traversée piétonne. Le Maire précise que l'étude a été finalisée et que le coût estimatif du projet est de 4 420 € HT. La convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies pour l'éclairage public et l'extension de réseau permet une participation du Syndicat à hauteur de 50 %. Par ailleurs, la TVA de 884 € est en partie récupérable par la commune. À la séance du 14 septembre, les élus autorisent le Maire à signer la convention de financement et de réalisation ainsi que toutes pièces afférentes avec Morbihan Energies pour l'extension de réseau avec l'implantation d'un mât solaire sur la RD 774, au lieudit Kertuy.



## Dispositif argent de poche

Le dispositif argent de poche sur la commune de Marzan est renouvelé pour l'été 2023. Il s'agit, au titre de la politique jeunesse, de proposer, aux jeunes âgés de 16 et 17 ans, une première expérience professionnelle au sein des services communaux : médiathèque, ALSH, services techniques. Cette année, l'opération se déroule du 17 au 21 juillet 2023 et concerne trois jeunes. En contrepartie de leur travail, de 9h à 12h, les jeunes reçoivent une indemnisation de 15 € par demi-journée, soit 75 € pour la semaine. Le Conseil Municipal, en date du 20 juillet, valide le montant de l'indemnisation à hauteur de 15 € par demi-journée, soit 75 € pour la semaine et autorise le paiement de ces indemnisations en espèces, par le biais de la régie d'avance de l'ALSH, ou par virement bancaire.



## City All

Découvrez l'application mobile de votre ville. La mairie vous informe en temps réel sur votre smartphone : alertes notification, actualités, évènements, travaux. Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville.



## Organisation d'ateliers numériques à la médiathèque

Une charte a été signée le 22 septembre 2022, entre la commune et la société Orange, pour l'organisation d'ateliers numériques se déroulant à la Médiathèque de Marzan, fin 2022. Ces ateliers, à titre gratuit pour toute personne majeure, visent à accompagner les administrés dans leurs usages du numérique. En 2022, 11 personnes (en moyenne) ont suivi les quatre séquences d'1h30 : débiter - prendre en mains son smartphone. Protéger ses données personnelles. Découvrir les réseaux sociaux. Garder le contact avec ses proches avec WhatsApp. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la charte du 22 septembre 2022 entre la commune de Marzan et la société Orange pour l'organisation des ateliers numériques à la médiathèque de septembre à novembre 2023.



## Prix du concours 2023 des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries s'est déroulé le 23 juin dernier. 10 candidats ont reçu la visite du Jury composé de 2 représentants de la commune de La Roche-Bernard, de Nivillac, de Saint-Dolay. Il est proposé d'accorder un prix à chaque participant et de fixer le montant des prix qui seront remis en septembre. Le Conseil Municipal fixe le montant des prix qui seront attribués sous forme de bons d'achats, comme suit :



1 <sup>er</sup> prix	40 € + 1 plante
2 <sup>ème</sup> prix	36 €
3 <sup>ème</sup> prix	32 €
4 <sup>ème</sup> prix	28 €
5 <sup>ème</sup> prix	24 €
6 <sup>ème</sup> prix	22 €
7 <sup>ème</sup> prix	19 €
8 <sup>ème</sup> prix	17 €
9 <sup>ème</sup> prix	14 €
10 <sup>ème</sup> prix	12 €

Et décide également que chaque membre du Jury recevra une plante.

## Projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile Bouygues Telecom

Le 20 juillet, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'étude de faisabilité par la société Axians Mobile Ouest, mandatée par l'opérateur Bouygues Telecom, pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la commune de Marzan. La location d'une surface de 60 m<sup>2</sup> de la parcelle section ZI N° 103 (Parc d'activités de BelAir - parcelle des locaux des Services Techniques) serait susceptible de convenir. Dans l'hypothèse où les études se révéleraient positives, Axians précise qu'un bail de 12 ans avec un loyer de 2 000 € net par an pourrait être envisagé. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la réalisation de l'étude de faisabilité. Il propose que le loyer soit fixé selon les conditions établies pour les autres opérateurs Orange et Free (loyer avec condition d'actualisation annuelle). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de l'étude de faisabilité par la société Axians Mobile Ouest, mandatée par l'opérateur Bouygues Telecom, pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la commune de Marzan et approuve la proposition d'un loyer annuel demandé à l'opérateur Bouygues Telecom de 3 100 € net par an avec revalorisation de 1 % chaque année.



SYSEM

# Rapport d'activité 2022

Le SYSEM est constitué de 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, soit au total un regroupement de 59 communes comptant 223 702 habitants en population municipale (259 930 habitants en population DGF). 8 Élus, dont 1 représentant de Arc Sud Bretagne, composent le bureau du Syndicat et 23 Élus, dont 2 représentants de Arc Sud Bretagne, sont membres du Comité Syndical.

Le syndicat emploie 11 agents territoriaux. Alors que les 3 EPCI ont la charge de la collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères, de l'exploitation des déchetteries et des actions de prévention, le SYSEM a pour principale compétence le traitement, à savoir : le tri des recyclables issus des collectes sélectives pour valorisation, le transport, la valorisation et le traitement des ordures ménagères résiduelles, la valorisation des déchets végétaux.

## Au titre de l'activité du SYSEM

En 2022, la production de déchets est de 311 Kg par habitant (population DGF)

dont 96 Kg de déchets végétaux (pour mémoire : 348 kg par habitant en 2021 dont 114 kg de déchets végétaux). 44 313 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été traitées pour un coût de traitement de 258,24 € par tonne et un coût de détournement de 183 € par tonne (pour mémoire : des travaux de modernisation ont été effectués, en 2021 - 2022, sur l'Unité de Valorisation Énergétique Organique des déchets - UVEOR obligeant le détournement des tonnages vers d'autres sites de traitement => coût des travaux : 16,5 M€). 15 297 tonnes de déchets recyclables ont été reçus avec un taux de valorisation matière de 79 %. 28 844 tonnes de déchets végétaux ont été pris en charge avec 7 374 tonnes de compost valorisés en agriculture. Le centre de tri Venesys a reçu 1 687 visiteurs dont 1 515 scolaires.

## Des dépenses et du financement du SYSEM

Le coût aidé (= coût global des dépenses de traitement diminué des recettes perçues dont les subventions d'investissement, du produit de ventes des matières recyclables, de compost, d'énergie et de versement d'aides par les éco-organismes...) du

traitement des déchets, en 2022, s'est élevé à : 217,17 € par tonne ou 54,90 € par habitant pour les ordures ménagères résiduelles, 293,57 € par tonne ou 13,94 € par habitant pour les recyclables, 32,56 € par tonne ou 4,05 € par habitant pour les déchets végétaux. En 2022, le montant des dépenses d'investissement était de 14 999 252 € pour un total de recettes d'investissement de 17 864 402 € y compris le reste à réaliser. En 2022, le montant des dépenses de fonctionnement était de 18 946 469 € pour un total de recettes de fonctionnement de 20 086 253 € dont 2 357 339 € de contributions de Arc Sud Bretagne. Le 14 septembre, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.



## Rénovation énergétique

Au 14 septembre, pour l'école Le Pigeon Vert : fin des travaux d'électricité et de peinture ; en cours d'achèvement pour les travaux d'isolation et de chauffage, pour le complexe polyvalent : audit énergétique en cours après une visite sur site organisée avec le bureau d'études ALTEREA le 16/08/2023.



## Morbihan Energies : éclairage public

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un programme de déploiement de 1 000 horloges connectées est proposé aux communes par le biais de Morbihan Energies avec l'appui de l'État au titre du Fonds Vert. Il est noté que ce dispositif est différent du programme « Ecowatt » dans lequel la commune de Marzan s'est engagée en juin dernier bénéficiant de deux horloges connectées. Le coût total unitaire pour l'installation d'une horloge connectée est de 2 000 € HT par armoire. Au titre du nouveau programme avec le Fonds Vert, ce coût peut être financé soit : en location à hauteur de 160 € HT par an pendant 5 ans, soit 800 € HT, avec le cas échéant restitution à la commune à l'issue de la période de location, en acquisition directe avec 50 % de subvention, soit 1 000 € HT. Cependant, chaque armoire électrique doit être compatible pour l'installation d'une horloge. L'armoire I, qui n'est pas compatible, sans travaux présente un réel intérêt car elle prend en charge 102 points lumineux (dont tout le centre bourg) sur

les 268 de la commune. L'estimation des travaux pour la rendre compatible est de 2 500 € HT avec 30 % de subvention. Le Conseil Municipal, à la réunion du 9 novembre, décide d'inscrire la commune de Marzan dans le programme ci-dessus présenté en procédant à la réalisation des travaux de compatibilité pour l'armoire I dans la perspective de l'installation d'une horloge connectée en location.



## ARC SUD BRETAGNE

# Le service d'assainissement non collectif (SPANC)

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé au sein de la Communauté de communes du Pays de Muzillac le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Depuis la fusion des Communautés de communes de Muzillac et de la Roche Bernard, la compétence SPANC est exercée par la Communauté de communes Arc Sud Bretagne. Le territoire d'ASB compte 12 communes, 28 665 habitants en population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et 34 323 habitants en population DGF 2022. En 2022, 5 792 installations d'assainissement non collectif étaient soumises à la redevance annuelle assainissement non collectif correspondant à 14 480 habitants desservis, soit 51 % de la population INSEE. Marzan fait partie des communes les plus desservies : 1 913 habitants sur 2 449 (population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022) et représente plus de 13% des installations du territoire d'ASB. Le SPANC est géré en régie directe pour l'ensemble des communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Trois agents (1,75 Équivalent Temps Plein) sont affectés à cette mission au titre du volet administratif. La responsabilité du service, la gestion des partenaires, le suivi des réclamations et des litiges sont assurés par la directrice

du pôle Environnement d'ASB. Une assistante administrative à temps plein est chargée de l'accueil et de l'information des usagers du service, du suivi des demandes de contrôle et des facturations. Une assistante administrative à mi-temps est chargée de la mise à jour de la base de données des usagers du service. ASB a confié à VEOLIA, en mars 2020, pour une durée de 5 ans, toutes les prestations de contrôle. En 2022, le service a réalisé 1 031 contrôles, en augmentation de 4 % par rapport à 2021 (992) : 150 contrôles de conception et d'implantation (192 en 2021, -22 %), dont 19 pour Marzan. 125 contrôles de bonne exécution des travaux (120 en 2021, + 4 %), dont 27 pour Marzan. 756 contrôles de bon fonctionnement (680 en 2021, + 11 %), dont 48 pour Marzan. Au 31 décembre 2022, le taux global de conformité (nombre d'installations conformes et non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) est de 90 %, soit 10 % d'installations à risques.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 190 258 €. 62 %, soit 118 713 €, de ces dépenses concernent

les charges à caractère général dont 103 233 € en prestations de contrôles et 9 239 € en honoraires, les charges de personnel représentent un montant de 71 147 € (soit 37 %), les opérations d'ordre sont de 398 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 170 329 €, hors excédent antérieur reporté de 115 489 €. Elles sont constituées des redevances des usagers dont 130 708 € de redevances annuelles et 39 620 € de redevances sur prestations de contrôles. Les dépenses d'investissement d'un montant de 768 € relèvent d'une acquisition de mobilier. Les recettes d'investissement, hors excédent antérieur reporté, sont de 352 €. Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 présente donc un déficit de 19 929 € en fonctionnement et de 416 € en investissement. Mais le résultat cumulé au 31

décembre 2022 présente un excédent de 95 560 € en section de fonctionnement et de 27 079 € en section d'investissement. Les pistes d'évolution en 2023 concernent : la création de postes (un responsable du service cycle de l'eau à 60 %, une assistante administrative à 50 %), la modification du règlement avec une fréquence des contrôles périodiques de bon fonctionnement portée à 7 ans au lieu de 6 ans, la mise en place de procédures de rappel à l'engagement des travaux de mise en conformité pour les propriétaires d'installations non conformes à risque sanitaire (délai 4 ans) ou de biens vendus avec une installation non conforme (délai 1 an). Le Conseil Municipal, en date du 9 novembre, prend acte de la présentation du rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif d'Arc Sud Bretagne.



## Acquisition de buts de football et de handball amovibles

La Commission des affaires socio-culturelles et sportives et la Commission des travaux se sont réunies le 17 juillet. Après examen des devis de remplacement d'un but de football amovible et d'un but de handball amovible non-conformes aux normes de sécurité, les commissions proposent de retenir la proposition de la société Sport Nature pour un montant global de 4 351,25 € HT. Il est précisé que ce coût pourrait être diminué de 260 € HT dans l'hypothèse où les Services techniques se chargeraient de l'enlèvement sur place. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et retient le devis de la société Sport Nature pour un montant global de 4 351,25 € HT, potentiellement diminué de 260 € HT avec enlèvement sur place par les Services techniques, pour l'acquisition d'un but de football et d'un but de handball amovibles avec filets.

## Indemnité de gardiennage de l'église

Chaque année, il est accordé une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Par courrier en date du 24 octobre 2023, la Préfecture informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage en 2023 doit prendre en compte, d'une part, la revalorisation du point d'indice de 3,5 % datant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et, d'autre part, de la nouvelle revalorisation de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ainsi, pour l'année 2023, le plafond indemnitaire est

fixé à 499,75 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 125,98 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plafond indemnitaire, qui prendra en compte pour l'année entière la revalorisation de 1,5 % du point d'indice, est fixé à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune. À la séance du 9 novembre, il est décidé d'attribuer l'indemnité de gardiennage de l'église au montant maximum (soit 499,75 € pour l'année 2023 et 503,42 € pour l'année 2024), à savoir, en 2023 : 83,29 € à Madame Laurence Michelot pour la période du 01/01/2023 au 28/02/2023, 416,46 € à Madame Raymonde Le Roux pour la période du 01/03/2023 au 31/12/2023, en 2024 : 503,42 € à Madame Raymonde Le Roux pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.





## VŒUX DU PRÉSIDENT

# Le Président présente ses vœux pour 2024

Par de nombreux aspects, l'année 2023 a ressemblé à l'année 2022 : tensions internationales, inflation, événements climatiques... Entraînant des répercussions pour les collectivités locales. En effet, si l'État prend des décisions en réponse à ces enjeux majeurs, bien souvent il demande à nos collectivités d'y apporter des solutions au niveau local.

### Énergies

La volonté nationale de développer les énergies renouvelables en représente une bonne illustration. Ainsi, Arc Sud Bretagne a été l'une des premières intercommunalités du Morbihan à adopter son document de planification des énergies renouvelables pour les années à venir. Les communes réfléchissent actuellement à déployer quelques zones facilitant le déploiement de telles énergies en concertation avec les habitants. Car l'objectif est de rechercher l'acceptabilité. Arc Sud Bretagne poursuit également son aide à destination des particuliers dans leur projet d'isolation de leur logement. Les solutions sont multiples et nous devons les additionner car la maîtrise du coût des énergies et la garantie de leur production en quantité suffisante sont des défis à relever.

### Logement

C'est devenu de l'avis de tous un nouvel enjeu majeur ; en particulier le logement des (jeunes) actifs. Les problèmes pour se loger sont devenus criants et engendrent notamment des difficultés de recrutement pour nos entreprises. Arc Sud Bretagne inscrit donc pleinement son action dans les démarches engagées par l'ensemble des acteurs du territoire : Europe, État, Région, Département, communes, acteurs économiques...

### Mobilité

Notre territoire ne disposant pas de gare, les solutions de mobilité s'en trouvent réduites. Aussi, Arc Sud Bretagne développe de manière volontariste, en partenariat avec le Département du Morbihan, des solutions de mobilité active ; ainsi, la réalisation de nombreux itinéraires cyclables. Nous accompagnons aussi les solutions locales de covoiturage, par exemple à Billiers.

### Enfance - jeunesse - santé

Arc Sud Bretagne a signé son premier Contrat Local de Santé (CLS) en octobre 2023. Conditions socio-économiques, facteurs environnementaux, système de

soin, patrimoine génétique... tout fait santé ! Chacun peut agir pour rester en bonne santé ou améliorer sa santé par de la prévention, du lien social ou de l'activité physique, par exemple. Les élus du territoire se sont engagés à créer des environnements de vie favorables pour aider nos jeunes à devenir les citoyens de demain. Ils sont soutenus en ce sens par le réseau des partenaires à l'écoute des jeunes et des familles : des professionnels à proximité pour vous écouter et vous accompagner.

En mon nom et au nom de l'ensemble des élus et agents de la Communauté de Communes, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2024.

Le Président de la Communauté de Communes  
Arc Sud Bretagne- Bruno LE BORGNE



## LE TRI À LA SOURCE

# En janvier, triezy vos biodéchets !

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle. L'objectif est de valoriser, notamment sous forme de compost, ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Sur le territoire d'Arc Sud Bretagne, les élus ont décidé de développer le compostage individuel et d'implanter des sites de compostage partagé lorsque les habitats n'ont pas de place pour mettre un composteur individuel. Cette nouvelle gestion des biodéchets à la source va contribuer à la baisse du volume des ordures ménagères. Ainsi, l'amélioration de ce geste de tri va permettre une optimisation du service public de gestion des déchets et la réduction de la fréquence de collecte des bacs gris qui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, sera effectuée tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire (avec une collecte hebdomadaire en juillet et août).

Des permanences axées sur des animations pédagogiques et pratiques auront lieu dans chaque commune au printemps 2024 afin de sensibiliser au mieux l'ensemble des usagers du territoire

aux pratiques du compostage et de la gestion des déchets verts in situ. Ces animations seront réalisées par l'École de la Nature de Branféré.



## Travaux !

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2024, le pôle Environnement déménage au centre des Bruyères, rue du Hinly à MUZILLAC.

## #SNU2024

# POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

Rejoignez votre équipe  
du Service national universel :

[snu.gouv.fr](https://snu.gouv.fr)



Retrouvez-nous sur  
les réseaux sociaux !



## SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...  
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,  
gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.



Rendez-vous sur [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### LES SERVICES PROPOSÉS AU PUBLIC PAR L'ADIL

L'ADIL offre une **information gratuite, neutre et complète** sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.

Cette information avant tout préventive permet à l'usager de mieux connaître ses droits et ses obligations, les solutions adaptées à son cas particulier. Il est ainsi en mesure de **faire un choix éclairé, de mieux prendre en charge son projet ou de régler ses difficultés d'accès ou de maintien dans son logement**.

L'ADIL 56 est agréée par le ministère chargé du logement.

Ses trois missions :



#### L'information des ménages sur toutes les questions de logement :

- la réalisation d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager, dans le cadre d'un projet d'accession à la propriété.
- les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes,
- les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement...
- les contrats de construction, de cession ou de travaux,
- les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie,
- les responsabilités en matière de construction,
- les assurances liées à la construction et au logement,
- les permis de construire et les règles d'urbanisme,
- le droit de la location,
- la copropriété,
- l'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire,
- les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires,
- les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes,
- la fiscalité immobilière.



#### L'observation des marchés de l'habitat et des pratiques

- l'offre de terrains à bâtir en lotissements et ZAC <http://tab.adil56.org/>
- les loyers du parc privé <https://www.adil56.org/enquete-loyers-parc-prive-c35.html>
- l'offre de logements neufs <http://neuf.adil56.org/>



#### Le repérage, l'accompagnement et l'orientation des publics en difficulté (précarité énergétique, impayés de loyer, habitat non décent...)

#### NOUS CONTACTER / NOUS RENCONTRER

##### PAR TÉLÉPHONE

Pour une information simple ou un renseignement ponctuel, chaque jour, les conseillers de l'ADIL assurent une permanence téléphonique et répondent à vos questions logement, du lundi au vendredi, de 13h30 à 18h au :

**02 97 47 02 30**

Des rendez-vous téléphoniques sont également possibles.

##### PAR MAIL

[accueil@adil56.org](mailto:accueil@adil56.org)

##### PAR VISIOCONFERENCE

##### SUR RENDEZ-VOUS EN PERMANENCE

Contactez le secrétariat au 02 97 47 02 30.

##### PRENDRE RENDEZ-VOUS EN LIGNE

<https://adil56.rdv.date/>

Pour rencontrer le Conseiller Juriste de l'ADIL lors de la **permanence mensuelle assurée dans les locaux de la Maison des Services, allée Raymond le Duigou à Muzillac, le 4<sup>ème</sup> jeudi après-midi de chaque mois, de 14h à 17h.**

**Prochaine permanence : le jeudi 26 octobre 2023.**

#### CE QUE L'ADIL NE FAIT PAS

Elle n'assure aucune fonction commerciale ou de négociation.

Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur ou du locataire : si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit de la construction et de l'urbanisme, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à l'information et au conseil puis à orienter le public vers les organismes spécialisés.

Elle n'assure pas de fonction opérationnelle : constitution de dossiers, établissement de devis, gestion de fonds d'aide, assistance technique, recherche de financements, diagnostic thermique ; en ce domaine également, l'ADIL oriente le public vers les organismes spécialisés.



## DU NOUVEAU POUR VOS CONTROLES DE BRANCHEMENTS NEUFS DES EAUX USEES !

Pour chaque construction de bâtiment neuf (ou bâtiment existant devant se raccorder au réseau d'assainissement collectif suite à une extension de celui-ci), le propriétaire doit faire contrôler le raccordement des eaux usées de son habitation au réseau public de collecte (loi Climat et Résilience). Cette prestation obligatoire était jusque-là assurée par VEOLIA ou SAUR (selon votre commune) en tant qu'exploitant délégataire du SIAEP de Questembert auquel votre commune adhère.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**, cette prestation sera **reprise par les agents contrôleurs du SIAEP de Questembert** qui a décidé de mettre en place son propre **Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**.

Le but du contrôle est de :

- préserver le bon fonctionnement des ouvrages publics de traitement des eaux usées (un apport massif d'eaux pluviales en station d'épuration met à mal le fonctionnement même de la station et génère des surcoûts de collecte (exemple : consommation électrique des postes de refoulement et des stations)) ;
- préserver l'environnement en limitant les rejets (en surverse) d'eaux usées au milieu naturel.

**Ainsi, pour tout contrôle de raccordement NEUF à réaliser pour votre bâtiment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous vous invitons à prendre contact avec le SPAC au 02 97 26 04 28 ou à l'adresse mail suivante [spac@siaep-questembert.fr](mailto:spac@siaep-questembert.fr), pour une prise de rendez-vous avec nos contrôleurs.**

ATTENTION : Ce contrôle devra se faire TRANCHEE OUVERTE ! sous peine d'application de pénalités au propriétaire concerné.

Les entreprises de travaux du secteur recevront également une information pour expliquer ces nouvelles démarches.

Le service reste à votre entière disposition pour tout complément d'information sur le sujet :

### SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERTE

Horaires d'ouverture au public :

16 avenue de la Gare  
56230 QUESTEMBERTE

- Lundi et mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- Mardi et jeudi : 9h00-12h30
- Vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00

Tél. : 02 97 26 04 28 • E-mail : [spac@siaep-questembert.fr](mailto:spac@siaep-questembert.fr) • Site Internet : [www.siaep-region-questembert.fr](http://www.siaep-region-questembert.fr)

*Communes adhérentes du SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable :*

*Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Le Guerno, Limerzel, Malansac, Marzan, Molac, Noyal-Muzillac, Péaule, Pluherlin, Questembert et Saint-Gravé*

## OFFICE DE TOURISME DAMGAN LA ROCHE-BERNARD TOURISME La Boutique de l'Office de Tourisme



L'office a installé une boutique dans ses 3 bureaux de Damgan, La Roche-Bernard et Muzillac, dans laquelle vous trouverez une large gamme d'idées cadeaux pour toute la famille.

Vous y trouverez notamment des illustrations des incontournables de la destination sous forme de cartes postales, affiches et autres magnets. Des créations originales et uniques réalisées en exclusivité pour l'Office entre autres par un artiste local Jean-Jacques Gaudichon alias *Degast* installé sur Pénerf. L'Office commercialise également différents produits logotés SNSM et Compagnie des Ports, tous deux partenaires de l'Office. Les gourmandises sucrées et salées des producteurs du territoire sont aussi mises à l'honneur (miels de la rivière de Pénerf, tisanes bio de Muzillac, tartinables de Saint-Dolay...). L'Office souhaite offrir ainsi une visibilité supplémentaire à ces producteurs locaux qui proposent par ailleurs des visites de leurs exploitations. L'Office propose enfin un choix de livres (recettes de cuisine régionales, contes de Bretagne pour enfants, ouvrages d'historiens locaux). La boutique est ouverte aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.



### Un site internet à votre service

[www.damgan-larochebernard-tourisme.com](http://www.damgan-larochebernard-tourisme.com)

Retrouvez l'agenda des manifestations et sorties nature locales, les horaires des marées, nos webcams installées sur la grande plage et le port de Pénerf à Damgan, La Roche-Bernard et le barrage d'Arzal...

### Découvrez nos pépites

Abonnez-vous à notre newsletter et recevez des idées de découvertes nature, gourmandes, artisanales au plus près de chez vous.

### Vous aimez randonner ?

Gratuit ! Retrouvez les circuits de randonnée du territoire sur ce même site. Imprimez, téléchargez ou embarquez sur votre smartphone le/les circuit(s) qui vous intéressent. Nous proposons également 18 circuits pédestres sous forme de fiches en vente dans nos bureaux d'accueil. (0.50 € l'unité, 5 € le pack de 18 circuits)

### Visites guidées - Offres petits groupes

Découvrez les trésors de notre patrimoine local en famille, entre amis... Notre animatrice de patrimoine Cécile Cauchy vous propose des visites et circuits patrimoines ludiques spécialement prévus pour les petits groupes (jusqu'à 20 personnes).

Cécile CAUCHY - 02 97 41 11 32  
[patrimoine@damgan-larochebernard-tourisme.com](mailto:patrimoine@damgan-larochebernard-tourisme.com)



### Suivez-nous sur nos réseaux sociaux

Vous aussi partagez vos plus belles photos, faites-nous part de vos expériences sur le territoire avec le [#letonnanterespiration](https://www.instagram.com/letonnanterespiration)

### Nouvelle collection d'éditions

Nous éditons 4 nouvelles brochures, répondant encore plus précisément aux demandes de nos clientèles fidèles et potentielles et soutenant l'activité touristique locale :

- Un Magazine de séduction s'articulant autour de belles photos, d'interviews d'acteurs locaux, de conseils pour découvrir nos spots incontournables et autres pépites.
- Un Guide Hébergements
- Un Guide Loisirs et Gourmand
- Un Guide Commerces et Services



### Sans oublier nos deux guides Festivités Printemps & Été

Éditions également téléchargeables sur [www.damgan-laroche-bernard-tourisme.com](http://www.damgan-laroche-bernard-tourisme.com). Rubrique Infos pratiques/Nos brochures.



## LA MISSION LOCALE

# L'accompagnement des 16-25 ans



La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers (stage...). Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires. Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Marzan, Blandine ROUSSEL est en permanence à la Mairie de la Roche Bernard, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.

### Conseils en mobilité pour les jeunes : une étape clé vers l'autonomie professionnelle

Bien maîtriser ses déplacements peut offrir de nombreuses et nouvelles opportunités. C'est aussi faciliter son insertion sur le marché du travail. La Mission locale vous conseille et vous accompagne pour :



- Évaluer votre situation actuelle au regard de la mobilité
- Répondre à vos besoins en matière de déplacements : transports en commun, covoiturage, apprentissage du code de la route, aides financières disponibles pour le passage du permis, simulateurs de conduite, conduite supervisée

et service véhicule (avec mise à disposition de vélos, scooters, voiturette, voiture).

### Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

**Contrat d'Engagement Jeune**

**Pourquoi ?**  
Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie

**C'est quoi ?**  
Des points réguliers avec un conseiller  
Des activités dans la semaine  
Des stages en entreprises...

**Comment ça se passe ?**  
Parlez-en à ton ou ta conseillère(e)

**Pour qui ?**  
Tu as entre 16 et 25 ans ?  
Ou moins de 30 ans si tu es en situation de handicap ?  
Ni en emploi durable, ni en formation

**Combien ?**  
Jusqu'à 500€ / mois

**Où ?**  
Dans ta Mission Locale !

#jeune1solution

Le Contrat d'engagement c'est dans ta Mission Locale

Le Réseau des Missions Locales

### Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) : Une écoute, un accompagnement sur ce que tu vis

Pour qui ? Les jeunes de 12 à 25 ans : accompagnement, écoute, soutien, médiation pour toute personne confrontée à des difficultés de tous ordres (mal être, tension familiale, scolaire, isolement social, sexualité, addictions, violences, idées noires, ...). Les familles : les proches d'un jeune peuvent être accueillis. Le PAEJ permet d'aborder et apporter un éclairage sur les problématiques de l'adolescence, de soutenir les parents dans leur fonction parentale afin d'aider à favoriser la relation parent-enfant.



### Pour prendre rendez-vous :

Référente PAEJ à la Mission locale : 07 88 49 15 60  
Antenne MDA 44 de Guéméné-Penfao : 02 40 51 55 60  
paej@ml-redon.com

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !  
N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous...  
et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, LinkedIn, Instagram, Twitter et YouTube.



MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine  
3 Rue Charles Sillard - CS 60287  
- 35602 REDON CEDEX Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

### HORAIRE D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30  
et de 13h30 à 17h30 et le vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site [www.ml-redon.com](http://www.ml-redon.com)**

## LES COMMERCES

# Le bourg de Marzan dans les années 1950

Il y a soixante-dix ans, le visage du bourg de Marzan était bien différent d'aujourd'hui : plus de vingt-cinq commerçants et artisans se partageaient l'espace commercial, tous concentrés dans le centre bourg à l'exception d'un café au Pigeon Vert (Mélanie) devenu depuis de nombreuses années une maison d'habitation.

### Lieu de rencontre et de convivialité

Dans les années 1950 les habitants de la campagne ne possédaient pas d'automobiles. Ils se déplaçaient à vélo, en voiture à cheval ou à pied. Les supermarchés n'existaient pas encore. Les onze cafés qu'on appelait aussi buvettes étaient essentiellement tenus par les femmes. Ils apportaient un complément de revenus au ménage. Les cafés étaient un lieu de rencontre pour les villageois pour qui le cadre de vie était limité à leur ferme ou, lors des gros travaux des champs au « cambert », groupement de plusieurs villages. Les week-ends n'existaient pas. Seul le dimanche était un jour de repos. À Marzan, comme dans la plupart des communes bretonnes, plus de 80% de la population était pratiquante. Le dimanche débutait par l'office religieux. Ensuite tout le monde se retrouvait au café, le réseau social par excellence mais avec de vrais amis. Les fêtes

religieuses attiraient les foules : fête Dieu, pâques, communions, confirmations, mariages... Les fêtes profanes : les kermesses, la fanfare, les matchs de foot... remplissaient aussi le bourg puisque qu'il n'existait pas d'autres lieux de loisirs accessibles.

Les enfants des villages éloignés du bourg se rendaient à l'école à pied ou à vélo. Souvent, les parents choisissaient un commerce dans lequel leur enfant déjeunait : la commerçante leur servait une soupe chaude et ensuite ils terminaient leur repas avec le pain qu'ils rapportaient dans leur sac (épicerie Dréano-Louër, café Véronique Le Bras, épicerie Angéline Thébaud, café Plantard, café Perrine...).



### L'évolution de nos commerçants

Dans le bas du bourg, le restaurant, actuellement fermé, était dans les années 1930 le restaurant d'Adèle et Louis Guégan. Ensuite ce même bâtiment abrita un café dans lequel se sont succédés Germaine et Joseph Rio puis Véronique Le Bras et sa fille, il a ensuite été repris par Marcel Savary. Lorsque Marie Françoise Bauchet reprend l'affaire elle ouvre un restaurant. En face, se trouvait l'épicerie, mercerie, café d'Augustine Dréano et sa fille Germaine Louër. Anne Marie Le Mauff, fille de Germaine Louër, après avoir travaillé à l'épicerie a construit son propre magasin qui est aujourd'hui « la Supérette ». Deux menuisiers, Roger Audren, dans le bas du bourg et les frères Le Ray, dans le haut du bourg se partageaient la clientèle marzannaise. En face de l'atelier Audren, la mercerie Le Ray, en complément de la vente, organisait aussi des cours d'apprentissage de la couture. La boulangerie, malheureusement fermée depuis un an, propriété de la



famille Nohé depuis plusieurs générations, n'a pas changé d'emplacement. Il en est de même pour le bar tabac « le Temps Fort », le même bâtiment abritait déjà un café tabac presse tenu par Marguerite Plantard et sa belle fille Suzanne. Une station essence trônait devant la buvette. Raymond Plantard faisait taxi avec un car Citroën à ses débuts. Par la suite son épouse, Suzanne faisait aussi taxi. L'épicerie, mercerie, chaussures, tissus Michelo se situait Place S<sup>t</sup> Pierre. L'épicerie, charcuterie d'Angéline Thébaud se trouvait dans la petite ruelle derrière l'église. Dans toutes ces petites boutiques, la vente se faisait au comptoir, les clientes venaient avec leur liste de courses et l'employée ou la patronne les servaient. Deux bouchers fournissaient les marzannais en viande : Maguéro remplacé ensuite par Mounier, place de la Fontaine et les frères Guégan Louis et Julien qui avaient installé, près de l'église, une boucherie et un restaurant, salle de banquets. Ils ont ensuite construit un premier abattoir rue des Mimosas puis se sont agrandis en créant la SATBV et un deuxième abattoir plus moderne aux normes dans les années 1970. Cet abattoir fut pendant de nombreuses années le plus gros employeur de la commune. Par ailleurs, un maçon, Eugène Le Ray, exerçait rue du Général de Gaulle ainsi que deux cordonniers, François Dréan et Louis Chemin, un maréchal ferrand, Marcel Loppion, un mécanicien vélo, Eugène Plantard.



Nous comprenons que nul n'avait besoin d'aller à la grande ville. Tous les besoins étaient satisfaits tant les services étaient importants, sans superflu, sans gaspillage. Mais le développement des moyens de mobilité automobile et la croissance des supermarchés dans les années 1970 ont contribué au déclin de ces commerces de proximité. De plus, les ruraux ont quitté leur terre pour travailler à la ville et, pour rechercher un gain de temps, effectuent leurs achats sur les parcours de travail au profit des grandes surfaces, du drive et d'internet. Mais l'accueil et la convivialité sont-ils toujours au rendez-vous ? De toutes les façons possibles, nous devrions essayer de réapprendre à pousser une porte et parler avec de vrais interlocuteurs si nous souhaitons que nos bourgs ne meurent pas. Les commerçants du bourg de Marzan sont, de nos jours, peu nombreux. Ils sont au service des habitants de la commune et nous les remercions pour leur disponibilité, leur accueil, et le service qu'ils rendent à la population.



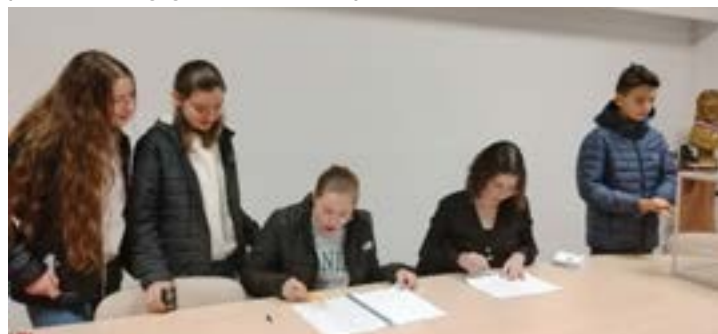
## CONSEIL DES JEUNES

# Élection du nouveau Conseil des Jeunes



Samedi 9 décembre, c'est à la salle du Conseil de la mairie qu'avait lieu l'élection du nouveau Conseil des Jeunes. 6 élèves de CM2 de l'école St Gildas, un élève de 6<sup>ème</sup> du collège St Joseph et un élève de 6<sup>ème</sup> du collège Jean Rostand avaient présenté leurs candidatures (pas de candidat CM2 de l'école du Pigeon Vert). Certains des jeunes élus de l'ancien conseil tenaient le bureau de vote. Ont été élus à l'unanimité pour un mandat de deux ans, dans l'ordre alphabétique: Anézo Tyliaann, Bancel Juliette, Coasne Léonard, Galudec Chloé, Guillouzouic Lucie, Le Neün Maiwenn, Napolitano Awena, Trigodet Alexia. Félicitations à tous. Ils auront l'honneur d'être présentés à la population marzannaise le 12 janvier à la cérémonie des vœux de la municipalité. Manon, Eline, Louane, Alicia et Timéo, du conseil sortant ont souhaité continuer

leur engagement au sein de la municipalité en parrainant les jeunes du nouveau conseil. Ces élus représenteront l'ensemble des jeunes auprès du Conseil Municipal et apporteront leurs doléances et initiatives. En mars ils organiseront une manifestation pour aider la recherche contre le cancer colorectal qui remplacera l'opération Octobre Rose qu'ils avaient préparée et au dernier moment avait dû être annulée en raison des mauvaises conditions météorologiques. Ils participeront à la cérémonie des naissances, les commémorations du 8 mai, du 11 novembre. Avec le Conseil Municipal des adultes, il est prévu que les Conseils des Jeunes, ancien et nouveau visitent Le Conseil Départemental dès que les travaux de l'hémicycle seront terminés. Un grand merci à tous pour leur engagement et leur dynamisme.





## PETITE ENFANCE-SIVU DE LA ROCHE BERNARD

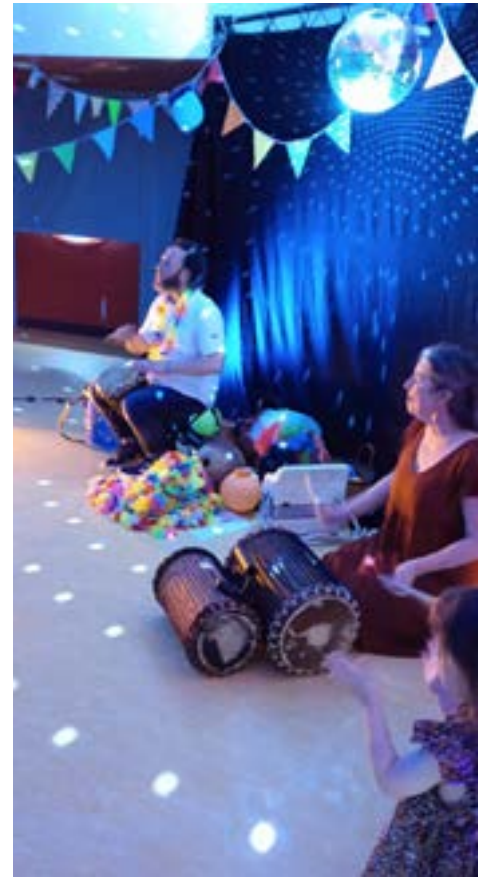
# Le Relais Petite enfance

En 2023, le Relais Petite Enfance (RPE) a proposé plusieurs temps conviviaux et sorties aux assistantes maternelles et aux enfants accueillis :

Le 29 juin, un bal pour enfants « le bal des p'tits pieds » à la maison de l'enfance, avec Fred et Franck de la compagnie L'œuf et la poule. En septembre, une matinée jeux et un pique-nique, en partenariat avec la résidence autonomie de Nivillac ont été organisés au Bois de Lourmois. Dans la bonne humeur, de 6 mois à 92 ans, tout

le monde a profité de ce moment convivial.

De plus, pour la première fois le jeudi 21 décembre, l'ensemble de services petite enfance du SIVU de la Roche Bernard, a proposé aux parents et assistantes maternelles, une visio-conférence, animée par Delphine Théaudin, Psychologue, sur le thème « Comprendre et accompagner le jeune enfant qui mord, tape, pousse... ». Ce format de conférence, à distance, semble avoir convaincu le public qui était nombreux à se connecter.



## Multi accueil Les P'tits Mousses à Nivillac

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS A PETITS PAS**

Accueil libre et gratuit  
Tous les lundis  
Entre 9h et 11h30  
Permis de 2ème année sans  
obligation d'inscription à  
tout et/ou

Maison de l'enfance  
de Nivillac

Un Lieu pour échanger,  
partager et s'informer

Un espace de  
socialisation pour vos  
jeunes enfants

*Pour les enfants de 0 à 4 ans  
accompagnés de leurs parents,  
grands parents, mais également pour  
les futurs parents*

Un lieu de rencontre  
convivial  
adultes/enfants

**LAEP "A Petits Pas"**  
Maison de l'enfance  
Espace Lourmois  
56 130 Nivillac  
02 99 90 78 56  
laepirb@orange.fr

Le LAEP est un service géré par le SIVU de La Roche Bernard (Canton) : Tour, La Roche Bernard, Marais, Nivillac, Plozevet, Saint-Denis

## Crèche Le P'tit Bois dormant à Férel



Le multi accueil de Férel a proposé tout au long de l'année, des activités adaptées aux besoins des tous petits, ainsi que des matinées parents enfants à thème : peinture, motricité...



## Lieu d'accueil enfants parents À Petits Pas



### CONTACT

Relais Petite Enfance  
02.99.90.78.56  
ramlrb@orange.fr

Lieu d'accueil enfants / parents  
À Petits Pas  
02.99.90.78.56  
laeplrb@orange.fr

Crèche Les P'tits Mousses à Nivillac  
02 99 90 73 14  
multiaccueilnivillac@orange.fr

Crèche Le P'tit Bois dormant à Férel  
02 99 90 57 33  
multiaccueilferel@orange.fr

ALSH

# Des vacances hautes en couleurs et en bonne humeur malgré le temps mitigé !

## Vacances d'été 2023

Cette année, l'équipe d'animation s'est mobilisée pour avoir un thème différent par semaine d'accueil et permettre aux enfants inscrits sur la totalité de l'été de continuellement s'émerveiller et de s'ouvrir au monde : de la jungle, en passant par la préhistoire puis le Moyen-Âge et en finissant par les animaux de la ferme, ce sont les sorties qui ont rythmé l'ensemble de ces semaines et créé des temps forts, inoubliables !

L'ALSH de Marzan a également fait venir des intervenants tels que : Nathalie de « Natoma Mosaïque », Sonia Caillaud « au cœur de soi » pour de la relaxation, Simon Thuillier « Jeux Vagabonds » ainsi que les inoubliables « Félix et croquettes », des chats-marionnettes très malicieux (dont la chanson reste TRÈS longtemps en tête) !

En parallèle de ces festivités se sont déroulés trois camps :

- Les « curieux de nature » du 10 au 13 juillet, à Peillac : camp de 4 jours pour les 6-7 ans
- Les « aventuriers de la nature » du 17 au 21 juillet, à Peillac : camp de 5 jours pour les 8-10 ans
- Les « sportifs par nature » du 31 juillet au 4 août : camp de 5 jours pour les 11-13 ans, qui a malheureusement été écourté dû à la météo... sans pour autant refroidir les participants qui sont, malgré tout, revenus RAVIS de cette expérience de camping !



## Vacances d'automne 2023

Pour ces vacances d'automne, du 23 octobre au 4 novembre, le thème était : LA MAGIE.

La venue de Pierrick de « Bretagne-Magie » pour des ateliers d'initiation aux tours de magie suivi d'un spectacle de « close-up » a révélé de nouvelles passions chez les enfants et bluffé les animatrices qui se sont, le temps d'un « show », transformées en assistantes du magicien. L'ALSH a également demandé à « Esprit Nomade » de venir pour un éveil musical pour les 3-5 ans et un conte sur les amérindiens en Langue des Signes Française.



## Vacances de Noël 2023

Pour les vacances de Noël, du 26 décembre 2023 au 5 janvier 2024, les services enfance-jeunesse de Marzan et de Péaule se mutualisent, pour permettre l'ouverture d'un accueil le temps de ces congés. Le thème choisi est « le monde féérique », un thème qui colle bien à la magie de Noël !



## Vacances année 2024

Les vacances d'hiver se dérouleront du 26 février 2024 au 8 mars 2024, avec une sortie au Forum de Nivillac de prévue déjà dans son programme et pour les vacances de printemps, l'ALSH sera ouvert du 22 Avril 2024 au 4 Mai 2024.

L'ALSH de Marzan proposera également, sur les temps de vacances 2024, des activités à la journée, à destination des pré-ados (11-13 ans), en partenariat avec les espaces jeunes d'Arc Sud Bretagne.

## Les mercredis

Les mercredis, tout au long de l'année scolaire, l'ALSH accueille les enfants de 3 à 13 ans de 9H à 17H30 avec un système de garderie débutant à 7H15 et ce jusqu'à 18H45.

L'été 2024, la mutualisation avec la commune de Péaule se déroulera ainsi : accueil des enfants de Marzan sous la direction de Marzan du 8/07 au 2/08. Accueil des enfants sous la direction de Péaule à Péaule du 5/08 au 16/08. Accueil des enfants sous la direction de Péaule à Marzan du 19/08 au 30/08

Pour de plus amples informations vous pouvez joindre Anaïs DOUVISI-MORRIS, directrice de l'A.L.S.H au 02.23.10.29.10, du mardi au vendredi 9H - 12H et 13H30 - 17H ou par mail : [alsh@marzan.fr](mailto:alsh@marzan.fr).

# LE PIGEON VERT - ÉCOLE PUBLIQUE DU SIVU D'ARZAL ET DE MARZAN

## Équipe éducative et projet pédagogique

L'équipe éducative fut ravie de retrouver les enfants pour la rentrée des classes, en septembre.

La répartition des classes pour l'année 2023-2024 est la suivante :

- Céline LUCAS en TPS-PS-MS et Valérie PREVOST (ASEM)
- Julie LE CAM en MS-GS-CP (et Syndie LUME le jeudi) et Magali CAPITAINE (ASEM)
- Patricia LETADIC en CP-CE1
- Raphaëlle Tillenon en CE2-CM1
- Lena KERNEUR-AUNEAU en CMI-CM2

L'équipe va travailler cette année, en lien avec le projet pédagogique, autour du bien-être et du vivre ensemble.

D'abord, être bien dans son corps et dans sa tête avec des interventions autour de l'alimentation (Association Equalianse en CE1 qui sensibilise les enfants à l'équilibre alimentaire, à la pratique de l'exercice physique

et participe à la lutte contre l'obésité infantile, confection de soupe en maternelle lors de la semaine du goût) et de l'estime de soi en lien avec l'infirmière scolaire du collège dont dépend l'école. Mais également le bien vivre ensemble avec l'organisation d'ateliers de philo dans les classes, des jeux de cours repensés pour permettre à tous de jouer et de varier les jeux, un travail de sensibilisation en classe autour du thème du harcèlement scolaire et l'affichage des règles de vie, la pratique régulière de jeux coopératifs...



## Voici quelques temps forts à l'école du Pigeon Vert

### Fresque extérieure

En juin dernier, deux street artistes du collectif Street Art Sans Frontières sont venus partager leurs connaissances et compétences afin de créer une fresque colorée pour animer la cour de l'école Antoine et Mathieu sont intervenus successivement dans les classes de CMI-CM2 puis de CE2-CM1 pour d'abord expliquer ce qu'est le Street Art et ses



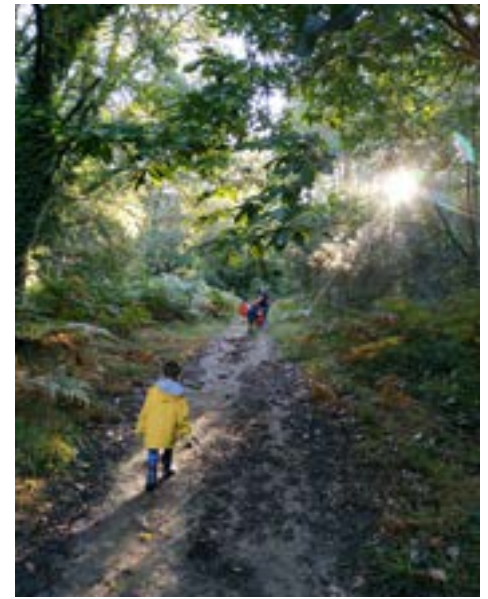
différentes techniques et ensuite pour créer et peindre avec les élèves une fresque ainsi que des panneaux décoratifs qui seront prochainement installés sur les murs extérieurs de l'école. Les différentes expériences de Street Art Sans Frontières à travers le monde ( Côte d'Ivoire, Niger,

Sénégal, Mauritanie, Maroc, etc ) ont nourri le travail de nos peintres en herbe qui ont ainsi pu s'exercer sur grand format pour mettre en valeur leur patrimoine. Un projet que tous les proches de l'école ont pu découvrir le jour de la fête de l'école le dimanche 18 juin.



## Randonnées

Tous les vendredis en septembre et en octobre, les TPS-PS-MS ont randonnée. D'abord à Marzan (une partie de la randonnée des Moulins, dans le bourg, ...) puis à Arzal (au barrage et au sentier du Cosca) L'occasion de rencontrer un noyer, des noix, des bogues, des châtaignes, un tractopelle, des chevaux et bien d'autres choses encore.



## Pi'Jus Vert le 21 septembre 2023

Une presse à pommes est venue sur le parking de l'école presser les dons de pommes ramassées par l'Amicale Laique de l'école et les familles volontaires. Chaque classe a pu découvrir la fabuleuse machine et goûter la cuvée 2023 du jus de pomme.



L'école possède un blog régulièrement mis à jour, n'hésitez à le visiter pour suivre notre actualité !

<https://pigeonvertma.toutemonecole.fr/>

Et pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la directrice : Julie LE CAM par téléphone au : 02 97 42 94 79 ou par mail: ec.0560600y@ac-rennes.fr



## Musée de la Cohue le 28 septembre 2023

Les classes de TPS -PS-MS et CP/CE1 se sont rendus à Vannes visiter le musée de La Cohue où ils ont pu observer finement le travail de Geneviève Asse, voir la cathédrale Saint Pierre, avant de descendre sur le port en passant par la vieille ville avec ses maisons à colombage et ses rues pavées et de pique-niquer dans le jardin des remparts.

## Voile

Les élèves de CMI-CM2 ont pu pratiquer la voile au centre nautique de La Roche Bernard. Ils ont eu 5 séances de 3 heures.

## Date à noter !

Les Portes Ouvertes de l'école auront lieu le vendredi 22 mars.



## ÉCOLE SAINT-GILDAS

# Une équipe enseignante au top

Lors de cette rentrée 2023-2024, l'école compte 169 élèves, ce qui représente 112 familles, répartis en 6 classes.

### Voici l'équipe enseignante qui les a accueillis à la rentrée :

Direction : Elodie RUAUD

TPS-PS-MS : Julie GUICHARD

MS-GS : Valérie ORJUBIN

CP-CE1 et adjointe de direction : Johanna GELIN

CE1-CE2 : Marie-Thérèse GUIHARD

remplacée les après-midi

par Emilie ROLLANDO

CE2-CMI : Audrey RICHARD

CM2 : Isabelle TANGUY

Enseignante spécialisée : Véronique TUFFIGO à mi-temps sur 4 écoles

AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) : Marie DESROCHERS, Cécile CHARLES-RATTIER et Caroline RIGNAULT-VRIGAUD.

### Pour l'aider à accomplir son travail, l'équipe enseignante peut toujours compter sur l'aide de :

Mona JOST, Régine MORIN, remplacée par Aurélia LE THIEC et Alexandra PREVOST :

ASEM (aide-maternelles)

Véronique LE ROUZIC et Pierrette

BOURSE : employées de cantine.

L'école fonctionne également grâce à l'investissement et à la motivation des 3 associations de parents bénévoles : l'AEP (gestion des bâtiments), l'APEL (organisation des manifestations festives) et l'OGEC (gestion financière).

Pour cette année scolaire 2023-2024, l'équipe enseignante a choisi de travailler sur les Jeux Olympiques. Des rencontres interclasses auront lieu chaque mois pour découvrir et s'entraîner à de nouveaux jeux sportifs et se concluront par des Olympiades en école entière le jeudi 18 avril. De plus, pour accompagner au mieux les élèves, l'équipe poursuivra la formation ATOLE, avec l'équipe enseignante de l'école Saint Charles d'Arzal, ayant pour objectif d'améliorer l'attention et la concentration chez les élèves.



## Voici quelques temps forts vécus au sein de l'école depuis la rentrée

### Lundi 4 septembre : accueil sur la cour pour la rentrée

Le jour de la rentrée, les élèves et leur famille ont été invités à se rassembler sur la cour de l'école. Ce fut l'occasion de se retrouver après l'été, d'accueillir les familles nouvelles ou non et de présenter l'équipe, les associations et les projets de l'année.

Les élèves ont ensuite été invités à rejoindre leur enseignante pour se rendre dans leur nouvelle classe et les parents ont pu profiter d'un moment convivial autour d'un petit café organisé par l'APEL.



### Vendredi 18 septembre : opération Clean up day



C'est par un bel après-midi que les élèves de CE1-CE2, CE2-CMI et CMI-CM2 ont nettoyé les abords de l'école, de la zone de dépôt des déchets, les alentours du stade et aire de jeux ... Ensemble, ils ont ramassé

pas moins de 8 kilos de déchets en 1h30 environ. Ce fut l'occasion de sensibiliser, de nouveau, les élèves à la problématique des déchets et du tri, des déchets recyclables ou non, enjeu majeur pour notre société.

## Vendredi 29 septembre : Bénédiction des doudous / cartables et grand jeu UGSEL

Après la célébration de rentrée vécue à l'école en présence du Père Bernard, tous les élèves se sont réunis dans la cour pour la rentrée sportive UGSEL. Ils ont joué aux anneaux olympiques. Il y avait 3 zones : 1 zone pour 2 classes. Le but du jeu était de faire circuler un cerceau, sans se lâcher les mains. Ce n'était pas évident au départ, mais avec un peu d'entraînement, les élèves sont devenus de vrais champions !



## Jeudi 9 novembre : spectacles au Forum de Nivillac

La commune de Nivillac, en partenariat avec la communauté de communes Arc Sud Bretagne, propose grâce au dispositif « Entre Cour et Jardin » des spectacles en direction des écoles maternelles et primaires du territoire. Les 6 classes ont assisté ou assisteront aux spectacles suivants :

- Jeudi 9 novembre : spectacle Fille ou garçon, pour les CE2-CM1 et CM2.
- Mardi 20 février : Spectacle : La légende de Tsolmon, pour les CE1-CE2.
- Vendredi 23 février : Spectacle : Comme le vent dans les voiles, pour les TPS-PS-MS, MS-GS et CP-CE1

## Vendredi 11 novembre : commémoration du 11 novembre

Les élèves de l'école ont été invités, par la municipalité, à participer à la commémoration du 11 novembre, en hommage aux combattants et aux victimes de la guerre. La transmission de la mémoire est l'une des missions de l'École. Ce travail permet de rappeler que la mémoire des deux grands conflits mondiaux contribue à la construction d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix.

## Jeudi 16 novembre : concert privé pour les CE2-CM1 et CM2

Dans le cadre d'un projet de création musicale « Impulse » pour le festival Les Musicales de Redon, les élèves

de CE2-CM1 de la classe d'Audrey rencontreront et accueilleront un groupe de musiciens OGMA, avec Adeline, notre intervenante en musique. Ils ont eu le plaisir de découvrir le travail et les créations musicales de ce groupe, lors d'un concert, le jeudi 16 novembre à 15h, à la salle rouge de la salle des Ajoncs à Marzan. Les CM2 de la classe d'Isabelle y ont également participé. Les élèves de la classe d'Audrey seront appelés à les rencontrer à nouveau avec Adeline, les 21 mars et 6 juin 2024. Une restitution est prévue le mardi 2 juillet, lors du festival dans la nouvelle salle redonnaise «Le carré 9».



## Vendredis 15 et 22 novembre :

Les élèves du CP au CM2 ont eu le plaisir de participer à des ateliers jeux, animé par M. Laigneau, gérant du magasin Un Moment Ludik à Muzillac. Ils ont ainsi pu jouer et découvrir une partie de la sélection proposée pour l'opération vente de jeux de société organisée par l'APEL.

## Jeudi 21 décembre :

Tous les élèves de l'école ont assisté au spectacle « Les sept contes d'avant Noël » du Studio Caverio Delattre (Saint Martin-sur-Oust) offert par l'APEL. Un agréable moment vécu en école entière avant les vacances.

Ce même jour a eu lieu le repas de Noël à la cantine. Les élèves ont été nombreux à y participer. Merci à Véronique, Pierrette, Alexandra, Mona et Aurélia pour l'accueil et le service.

## Vendredi 22 décembre :

L'après-midi, la Mère et le Père Noël sont venus rendre visite aux enfants. Ils ont même apporté des cadeaux : des jeux pour chaque classe et un livre et des friandises pour chaque élève, grâce à la subvention versée par la mairie et par l'APEL. Les élèves étaient ravis !

Pour tout renseignement (inscriptions, manifestations), n'hésitez pas à contacter la cheffe d'établissement :  
Élodie RUAUD au 02.99.90.61.54 ou par mail :  
[eco56.stgi.marzan@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco56.stgi.marzan@enseignement-catholique.bzh)



## MARZ'ARTS

# De nombreuses animations

L'Association Marz'Arts a participé à l'accueil autour d'un café/gâteau, des voitures anciennes en partenariat avec l'Association La Nationale d'Autrefois.

Après sa participation au Forum des Associations, de nouvelles recrues ont intégré notre association et particulièrement à l'atelier peintures du mercredi. Une nouvelle section de Land Art (art avec les



matériaux trouvés dans la nature, la mer...) est ouverte depuis début septembre et se déroule le samedi matin de 9h30 à 12 h à la médiathèque en même temps que l'atelier collage papier. Le Salon d'Automne des Artistes s'est déroulé début octobre avec une très belle exposition regroupant 26 artistes peintres, sculpteurs, potiers, photographes, land art et collage, apportant diverses œuvres qui valaient le « coup d'œil ». Malgré le beau temps d'arrière-saison, ce fut une très belle journée avec un passage de public nombreux. Le troc plantes d'automne

a été également une réussite, beaucoup d'amateurs de jardinage sont venus troquer leurs plants, arbustes, semis... Déjà 10 ans que nous nous liguons pour lutter contre le cancer et c'est ce 19 novembre dernier que nous avons organisé la 10ème Fête des Soupes. 13 soupières ont confectionné leurs excellentes soupes et les pâtisseries de succulents gâteaux. L'après-midi fut animé par Jean Jacques, Marie Louise et Jean, venus bénévolement égayer cette manifestation. Un chèque de 1 676 € a été remis à la Ligue contre le Cancer le 10 décembre dernier.



## VILAINE EN FÊTE

# Une date à ne pas oublier !

N'oubliez pas de noter dans vos agendas que du 5 au 12 mai prochain, la semaine de l'Ascension se déroulera la 6<sup>ème</sup> édition de VILAINE EN FÊTE. Ce sont environ 120 vieux gréements qui déambuleront sur notre VILAINE de Pénestin / Tréhéguier à Redon en passant par Camoël, Arzal, Folleux / Nivillac, Folleux / Béganne et retour vers La Roche Bernard pour finaliser cette semaine par un feu d'artifice. Les navigateurs seront accueillis dans chaque port qui sera animé par des groupes de musique, des artisans locaux, des associations locales qui tiendront petite restauration et buvette mais également pour les étapes du midi à l'Anse aux Boucaux à Marzan, les berges de Férel, La Ville Aubin, Fégréac et le Pont de Cran à St Dolay ! Soyez nombreux à participer à cette belle manifestation. Si vous avez envie de rejoindre l'association pour y apporter votre aide n'hésitez pas à nous contacter à Association Vilaine en Fête – Mairie – Place Levesque 56130 LA ROCHE BERNARD ou par email : [association@vilaineenfete.fr](mailto:association@vilaineenfete.fr)



## MARZ'EN RANDO

# Grandes et petites randonnées

La randonnée est source de bien être, de décompression, de convivialité et de bonne santé. Que la marche soit rapide ou lente, longue ou courte, en petit nombre ou en plus grand groupe, chacun peut y trouver un ressourcement bénéfique. Notre association qui regroupe maintenant plus de 80 membres, propose ainsi différents types de randonnée : randonnée douce (petite vitesse et petit parcours sur terrain plat), randonnée normale (environ 4km/h sur tout terrain, en général marche de 3 heures), et quelques randonnées plus dynamiques (on y essaye des vitesses plus élevées). Des randonnées douces et normales (84 en 2023) sont proposées au moins une à deux fois par semaine. Elles permettent la découverte de nos paysages en toute convivialité. Un des succès de notre association est la bonne humeur et les rencontres ! Nous faisons aussi des randonnées sur la journée entière et quelques séjours plus lointains pour découvrir d'autres horizons. Mais Marz' en Rando est aussi une association très active de la Fédération Française de Randonnée qui balise et qui collecte les informations des chemins qui servent à tous ! Les petits traits rouge et blanc (Grande Randonnée) ou jaune (Petite Randonnée) que vous voyez sur les arbres et les poteaux, c'est nous ! Venez respirer la campagne et le bord de mer avec nous ! Visitez notre site : <https://www.marz-en-rando.fr>





## LE BAOC

## Sport &amp; convivialité au club de badminton

Le club marzannais compte près de 40 adhérents de tous niveaux cette année. Accessible à tous (à partir de 14 ans), cette section loisir accueille les badistes passionnés tous les lundis et jeudis soir entre 19h et 22h au Complexe sportif de Marzan. Sport à la fois ludique et tonique, le badminton permet de s'amuser dès les premiers échanges et est un excellent moyen d'entretenir sa forme et de se défouler. Les entraînements au BAOC se font dans une ambiance chaleureuse et conviviale, avec un mélange de jeunes arrivants et de personnes fréquentant le club depuis plusieurs années. Les équipes tournent après

chaque match afin de pouvoir échanger et être confrontées à des styles de jeu différents. À l'image de ce sport très convivial, le BAOC organise divers événements. Les adhérents ont l'opportunité de participer à des rencontres amicales avec les clubs des alentours et d'expérimenter des sessions de jeu uniques et

originales comme le Blackminton (une variante pratiquée dans l'obscurité et avec des volants fluorescents). Le club a aussi à cœur d'organiser, chaque année, en avril, un tournoi solidaire au profit de l'association « En avant les P'tits loups » LE BAOC de Marzan : « 5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions », [baoc.asso@gmail.com](mailto:baoc.asso@gmail.com)



## BREIZH SPORT MARZAN BASKET

## Un club épanoui

Le club du BSMB compte 51 adhérents répartis en 5 équipes jeunes, et 1 équipe senior féminine de 9 joueuses.

U9, U11, U13 F, U13 M, U15 M, Senior F.

Le club a pour vocation d'offrir l'opportunité de pratiquer une activité sportive de proximité aux jeunes de 7 à 15 ans et plus (catégorie senior) et ainsi de promouvoir l'éducation par le sport. La convivialité, la mixité et le respect restent nos maîtres-mots, l'épanouissement des jeunes notre priorité. Le bureau et les bénévoles actifs ont à cœur de favoriser un élan de dynamisme au sein de la commune, en donnant de leur temps et de leur énergie dans l'encadrement et l'accompagnement des jeunes générations.

Composition du bureau :

Présidente : Noémie Trémelo. Vice-présidente : Julie Morin. Trésorière : Laëticia Perrin. Secrétaire : Sandrine Guillouzouic. Vice-secrétaire : Aurélie Burban. Membres : Virginie Alliot, Aurélie Bourrée, Jérémy Créno, Julien Hayere, Elisabeth Richard. Chaque week-end, en plus de donner le meilleur d'eux-mêmes sur le terrain, les jeunes joueuses et joueurs s'investissent durant les matchs en assurant le chrono, la table et l'arbitrage. Le club remercie chaleureusement tous les bénévoles, ainsi que la municipalité pour son soutien logistique et financier. Nous recherchons activement des arbitres pour tous nos matchs et en particulier pour les seniors.

Contactez-nous à l'adresse suivante : [bsmb56130@gmail.com](mailto:bsmb56130@gmail.com)

Vous pouvez suivre l'actualité du club, ainsi que nos plannings et résultats de matchs sur Facebook et Instagram.



## ÉVEIL DE L'ENFANT

## Un appel à la solidarité

L'Éveil de l'enfant-Multisports Marzan : un appel à la solidarité pour assurer l'avenir. L'association Éveil de l'Enfant Multisports Marzan, dédiée à l'épanouissement des jeunes par le sport, fait face à des défis après la reprise des séances en septembre. Malheureusement, nous observons un recul des adhésions, mettant en péril notre trésorerie et impactant nos activités. Cette année, nous avons pris la difficile décision de ne pas renouveler notre stage de la Toussaint en raison d'une participation insuffisante. Les ressources nécessaires ne sont malheureusement pas à la hauteur des investissements requis. Cela souligne l'importance cruciale de la participation de la communauté pour soutenir nos initiatives. L'équipe bénévole a connu des changements avec le départ de notre trésorière et de notre vice-présidente pour des raisons personnelles. Nous accueillons chaleureusement Fély

et Anne-Charlotte, mais restons à la recherche d'un bénévole pour anticiper le départ annoncé de notre secrétaire en fin de saison. Il est essentiel de souligner que sans l'engagement actif de bénévoles, notre association pourrait être contrainte de mettre fin à ses activités. Marzan ne dispose actuellement d'aucune autre association dédiée aux enfants en bas âge, ce qui rend notre mission encore plus précieuse pour la communauté locale. Nous lançons un appel vibrant à tous ceux qui partagent notre passion pour le bien-être des enfants à se joindre à nous. Votre soutien, que ce soit en tant que bénévole ou participant, est crucial pour assurer un avenir florissant à l'association Éveil de l'Enfant Multisports Marzan. Ensemble, faisons en sorte que nos jeunes continuent de s'épanouir au sein de notre belle communauté. Associativement, l'Éveil de l'enfant-Multisports Marzan.

## EN AVANT LES PETITS LOUPS

### Une sortie annuelle

Comme chaque année, l'association a organisé sa traditionnelle vente de billets de tombola. Nous remercions les participants ainsi que les commerçants qui ont accepté de mettre leur encart publicitaire et notamment les marzannais : le bar tabac Le temps fort, Vivéco, Ets Allard, Les jardins de Trémer, Ets Thebaud Loïc, ainsi que le centre équestre pour les lots qu'ils nous ont offerts. Le repas dansant s'est déroulé à la salle polyvalente le 14 octobre. Nous remercions les personnes qui ont participé à la réussite de cette soirée par leur présence ou leur aide et notamment le groupement des associations pour le prêt de la vaisselle et la municipalité pour le prêt de la salle. En 2023, les enfants de l'association ont bénéficié de différentes journées de partage. Au printemps les familles ont eu un week-end de répit dans un camping en Vendée. Le 14 mai, l'association Makadam a proposé aux familles bénéficiaires des balades à moto et side car pour les non valides. Cet été il y a eu une journée en plein air avec au programme pique-nique et promenade en kayak sur le Canal de Nantes à Brest. Cet été également, les familles se sont retrouvées

pour une journée au 'tit délire à Ploëmel. En septembre ils ont participé à la rando la Benoit Vaugrenard et grâce à différents bénévoles et au matériel mis à disposition par l'association, ils ont pu se mêler aux valides sur la rando pédestre et la rando cyclo. Nous remercions toutes les personnes qui participent à l'organisation de cet événement. En cette fin d'année nous organisons un « arbre de Noël » avec tout d'abord un spectacle, un repas et la distribution de jouets grâce à l'association Makadam qui viendra jouer le père Noël. Chacun de ces moments de partage est l'occasion d'échanger sur le handicap, de rompre l'isolement et de s'entraider. Cette année l'association vient en aide à plus de 45 familles avec des enfants de tout âge ayant tout type de handicap. L'année a été marquée par beaucoup de manifestations organisées au profit de l'association. Il y a eu les 14h de natation à Nivillac, le tournoi de badminton à Nivillac, les courses à pied d'Arradon, Billiers, la rando la Benoit Vaugrenard à Péaule, le rallython à Noyal Muzillac. L'association a également reçu beaucoup de soutiens. Au niveau du matériel, nous avons investi dans

différents équipements : un nouveau tandem qui va permettre à des jeunes de pouvoir profiter des promenades à vélo avec leurs parents, un hippocampe marathon pour que les enfants participent aux courses à pied avec leurs parents, des gilets de flottaison pour sécuriser les baignades, une chaise de toilette de voyage, une chaise adaptée. Nous rappelons que l'association est gérée par des parents touchés par le handicap de leur enfant et qu'il n'est pas toujours évident pour eux d'être suffisamment disponible pour l'association. Aussi, tout bénévole est le bienvenu, nous avons entre autres un poste de secrétaire qui est toujours vacant. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous investir.



## MARZAN BOXING CLUB

### Venez découvrir nos disciplines !

C'est avec une grande impatience que les sportifs débutants et confirmés ont pu enfiler les gants pour cette nouvelle saison de Savate Boxe Française, en septembre. La savate est un sport technique, où les pratiquants (à partir de 8 ans) échangent des coups de pieds et de poings sans appuyer. Ils apprennent à se protéger, à donner des coups et en recevoir tout en apprenant à contrôler force et puissance. La mixité est un atout important pour notre sport et notre club en est fier. Notre équipe saura vous guider pour vous permettre de rejoindre notre discipline à tout moment de l'année. Un tarif de mi-saison est applicable pour notre section boxe. Nous avons également eu la joie d'accueillir de nouveaux adhérents à l'Athletic-training. C'est un cours ouvert à tous à partir de 14 ans, pour se remettre en forme, se renforcer musculairement, entretenir son corps et c'est un entraînement complémentaire non négligeable pour les boxeurs. Nous travaillons intensément différentes postures pour les principaux groupes musculaire (jambes, bras, dos, pectoraux, épaules et fessiers), ainsi que l'équilibre et la souplesse, sans charges lourdes, ni machine de musculation. Si vous hésitez, vous

peuvent venir regarder comment se déroule un entraînement, pour vous donner une idée, avant inscription. Les cours d'essai gratuits auront lieu d'avril à juin pour anticiper la saison suivante. Nous acceptons le forfait CAF et pass'sport. Les documents qui sont à nous remettre avant le début de votre 1<sup>er</sup> cours : Le certificat médical est nécessaire à partir de 17 ans pour la boxe, le dossier d'inscription est téléchargeable sur notre site et une photo d'identité. Pour nous contacter : site : <https://marzanboxingclub.wixsite.com/marzanboxingclub>  
Facebook : <https://www.facebook.com/marzanboxingclub/>  
Mail : [marzanboxingclub@gmail.com](mailto:marzanboxingclub@gmail.com)



## CLUB DE L'AMITIÉ

# Moments conviviaux

Belle journée à Poul Fêtan pour le club de l'amitié avec un beau soleil et la bonne humeur. Tous les ingrédients pour passer un bon moment !!!

À savoir le club de l'amitié est ouvert tous les mardis de 14h à 17h30 à la salle des ajoncs. La gymnastique douce a repris début septembre avec Charline qui donne ses cours tous les mercredis à 8h30 toujours à la salle des ajoncs. Nous vous invitons à nous rejoindre pour passer des moments conviviaux, garder la forme et vivre des événements organisés par le club de l'amitié.



## LLUNA I CAVALL

# Danse collective

Lluna i cavall est un groupe d'humaines qui dansent. Chacune par sa singularité enrichit le collectif. Ensemble elles créent, recherchent, explorent. Rendez-vous d'atelier chorégraphique tous les mercredis soir. Lluna i cavall est portée par la danseuse chorégraphe Peggy Bosc qui anime également des ateliers danse enfants tous les lundis.



## AMICALE LAÏQUE DU PIGEON VERT

# Actions 2022 / 2023



**CONCOURS DE GÂTEAU**


Les enfants se sont affrontés à la sortie de l'école en vendant leur gâteau maison et un jury de maitresses a voté pour le meilleur d'entre eux!


45 €

219 €

**VENTE DE VIN CHAUD**

Du vin chaud avait été préparé pour le spectacle de Noël. Le spectacle étant annulé, le vin chaud a été vendu en bouteille à la sortie de l'école.





**VENTE DE PIZZA**


Mardi 7 mars 2023, l'association a mis en place pour la 2ème édition une opération pizzas au cours de laquelle ont été vendues près de 100 pizzas.

227 €

612 €

**LA LÉGENDE DU POISS'OEUF**

Pour la 2ème édition, le poiss'oeuf s'est déroulé à Arzal le 1er week-end d'avril. Le temps était au rendez-vous pour partir à la chasse au trésor, retrouver les oeufs du poiss'oeuf et affronter les lapins pirates!



4 345 €

**LA FÊTE DE L'ÉCOLE**

Dimanche 18 juin 2023, malgré un temps pluvieux : Spectacle des enfants, repas, jeux et animations étaient au programme. Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir les archers de Vilaine pour une initiation au tir à l'arc. Encore merci à eux!

Combien d'argent récolté en 2022-2023 ?

5 900 €

Par la mise en place d'actions + subventions

A quoi a servi cet argent ?

**Spectacles :**

- Un spectacle pour tous (Doris à Noël) (2000)
- Un spectacle pour les maternelles à Noël (3254)
- Un spectacle à Noël du Cp au CE2
- Le cirque à Questembert (1700)

**Participation à la vie de l'école :**


- Le feu pour aller voter le collège (1800)
- Spectacle Noël (1200)
- Des robes et des chaussures pour les maternelles (13000)
- Des jeux de cour pour toute l'école (2000)
- Une participation à la banque (2000)

Admission et cours de théâtre pour les CE2, CM1, CM2 (2400)

**Sorties :**

- Une sortie à Dinan pour les élèves et les parents
- Une sortie dans le cadre de la maternelle au CE1
- Une sortie pédagogique du CE1 au CM2 (4500)

L'amicale mets aussi de l'argent de côté pour participer tous les trois ans au voyage des enfants de CE2, CM1, CM2 et ainsi diminuer la contribution des parents.  
(En 2022, 6000€ pour le voyage de 3 jours dans les châteaux de la Loire)



## VOS RENDEZ-VOUS

**SAMEDI 6 JANVIER DE 10H00 À 13H30**

### Atelier cuisine



Gratuit sur inscription, tout public. Spécialistes de la sensibilisation aux solutions anti-gaspi, dans le partage et la convivialité, les cuisiniers solidaires vous invitent à un atelier cuisine suivi d'un repas partagé. <https://www.les-cuisiniers-solidaires.fr/>



**MARDIS 9 JANVIER, 13 FÉVRIER, 12 MARS, 9 AVRIL, 14 MAI ET 11 JUIN DE 10H00 À 11H00**

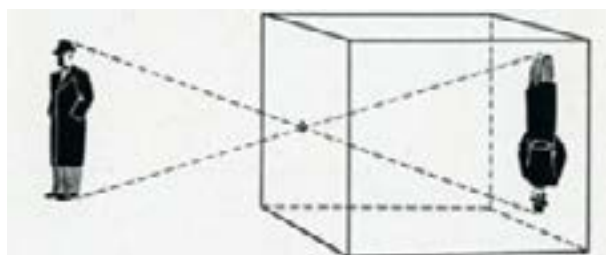
### Éveil au livre

Activités autour du livre pour les enfants de moins de 3 ans.

**SAMEDIS 20 JANVIER, 17 FÉVRIER, 16 MARS, 20 AVRIL, 18 MAI, 15 JUIN DE 9H30 À 12H00**

### Ateliers photo frugale

Gratuit sur inscription, public adulte. Olivier vous propose de comprendre le procédé de la boîte noire à l'origine des premières photographies, de fabriquer un sténopé, de réaliser les prises de vues, de développer les images



JANVIER

FÉVRIER

MARS



**DU SAMEDI 6 JANVIER AU MERCREDI 25 MARS**

### Artothèque gravures jeunesse

L'arothèque « La réserve » vous permet d'emprunter une œuvre d'art aussi aisément qu'un livre. Vous choisissez jusqu'à 3 gravures et en profitez à domicile. Partenariat entre la Médiathèque départementale et l'association La Maison.

**MERCREDIS 10 JANVIER, 13 MARS, 15 MAI DE 14H00 À 16H00**

### Atelier entraide numérique



Atelier pour tout public. Vous souhaitez apprendre de nouvelles choses ou régler une difficulté ? Vous avez des compétences à partager ? Nous vous invitons à un partage de compétences. Penser à apporter votre matériel (PC et WIFI sur place).

**SAMEDI 10 FÉVRIER DE 10H00 À 12H00**

### Atelier gravure

Gratuit sur inscription, tout public à partir de 6 ans. Dans le cadre de l'Artothèque, l'association La Maison vous propose une initiation à la gravure.



**SAMEDIS 27 JANVIER, 24 FÉVRIER, 30 MARS, 27 AVRIL, 25 MAI, 29 JUIN DE 10H00 À 11H45**

### Atelier jeux

Entrée libre et gratuite, à partir de 4 ans. Découvrir des jeux (cartes, plateaux, coopératifs, etc.), passer un bon moment et mieux comprendre les règles des jeux que vous pouvez emprunter tout au long de l'année



Catalogue d'ouvrage Marzan  
<https://bibliotheque-marzan.c3rb.org/>

Catalogue d'ouvrage Médiathèque  
départementale du Morbihan  
<https://mediatheque.morbihan.fr/>



Expositions, ateliers, spectacles... Le calendrier des animations janvier-juin 2024 est en construction : pour ne rien manquer, surveillez l'affichage devant la Médiathèque ou demandez à recevoir la lettre mensuelle d'information numérique (c'est gratuit) par mail [mediatheque@marzan.fr](mailto:mediatheque@marzan.fr)



## SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL Présentation de la sélection du Prix du 1<sup>ER</sup> roman des lecteurs de l'estuaire de la Vilaine

Public adulte, le lieu reste à définir.  
L'association Coeff109 dévoilera la 6<sup>ème</sup> sélection  
du Prix. Cinq premiers romans à lire avant  
l'élection de mi-novembre. En savoir plus :  
<https://www.coeff109.com>

## DIMANCHE 28 AVRIL DEVANT LA MÉDIATHÈQUE Échange de plantes

Troquez, échangez vos boutures, vos graines  
avec des personnes proches de chez vous !  
Organisé par l'Association Marz'Art.



AVRIL

MAI

JUIN



## DU VENDREDI 26 AU DIMANCHE 28 AVRIL Exposition Les toiles de Marzan

Entrée libre et gratuite, tout public.  
L'association Marz'Arts se propose  
de réunir des œuvres d'artistes  
peintres amateurs débutants ou  
non et professionnels confirmés

## SAMEDI 25 MAI DE 10H00 À 16H00 Journée mondiale du jeu

Entrée libre et gratuite. Tout public à partir de 4 ans. Depuis  
2009, la journée mondiale du jeu s'inscrit dans le cadre de  
la journée mondiale internationale du World Play Day, mise  
en place par l'association internationale des ludothèques  
(ITLA). À cette occasion, la ludothèque vous propose un  
atelier jeu rallongé !



## DU SAMEDI 22 JUIN AU VENDREDI 12 JUILLET Vente de documents d'occasion

Entrée libre et gratuite. Des  
livres, des revues, des CD, des  
DVD... À saisir de 10 centimes  
à 1,50 €. Le produit de la vente  
viendra compléter le budget de la  
Médiathèque.



## Mode d'emploi

« L'accès à la Médiathèque, la consultation sur place des catalogues et  
des documents sont libres et ouverts à tous aux heures d'ouverture au  
public. » (Art. 2 du règlement intérieur)

L'équipe de la Médiathèque est heureuse de vous accueillir les :

Mardi : 16h00-18h00  
Mercredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00  
Vendredi : 16h00-18h30  
Samedi : 9h30-12h00

Emprunts : 10 documents, 3 semaines.  
Abonnement individuel annuel  
Adulte : 12€

Jeune (jusqu'à 18 ans) : gratuit  
Assistante maternelle : 3€  
Abonnement individuel mensuel : 3€ (+ chèque de caution de 50€)  
Remplacement de carte détériorée ou perdue : 3€

Bibliothèque : 8240 livres, abonnements à 10 magazines  
Discothèque : plus de 700 CD  
Vidéotheque : près de 900 DVD  
Ludothèque pour tous : près de 400 jeux  
Offre numérique avec la Médiathèque départementale du Morbihan :  
magazines et autoformation.

Espace multimédia : 4 PC, 1 imprimante scanner en réseau, WIFI.

## JANVIER

**VENDREDI 12**  
Vœux du Maire  
Salle polyvalente

## FÉVRIER

**DIMANCHE 04**  
Galette des Rois  
Amicale des Boulistes  
(salle des Ajoncs)

**SAMEDI 18**  
Repas  
Garde du Pont Marzan Cyclo

## MARS

**SAMEDI 09**  
Repas  
Garde du Pont Football  
(salle polyvalente)

**SAMEDI 16**  
Arbre des naissances  
Médiathèque et Lotissement  
de Kertamic

## AVRIL

**DIMANCHE 14**  
Concours  
de boules bretonnes  
Amicale des Boulistes

**JEUDI 25 AU  
DIMANCHE 14**  
Exposition  
Les Toiles de Marzan  
Marz'arts (médiathèque)

**DIMANCHE 28**  
Échange de Plantes  
Marz'arts  
(devant la Médiathèque)



### IMPORTANT

Les inscriptions au calendrier des fêtes ne dispensent pas les associations de confirmer les réservations de salles en Mairie.

De plus, les associations doivent fournir à chaque réservation une attestation d'assurance.

## MAI

**DIMANCHE 05  
AU DIMANCHE 12**  
Vilaine en Fête  
Mairie de Marzan

**MERCREDI 08**  
Commémoration  
Salle des Ajoncs

**DIMANCHE 19**  
Concours  
de boules bretonnes  
Amicale des Boulistes

**DIMANCHE 26**  
Assemblée Générale  
Garde du Pont Football  
(salle des Ajoncs)

## JUIN

**SAMEDI 01**  
Course Cycliste  
Garde du Pont Cyclisme

**SAMEDI 15**  
50 ans GP MARZAN  
Garde du Pont Football  
(salle polyvalente)

**DIMANCHE 16**  
Concours  
de boules bretonnes  
Amicale des Boulistes

**SAMEDI 22**  
Repas  
Marz'arts (Salle polyvalente)

**DIMANCHE 23**  
Kermesse  
École Saint Gildas

**DIMANCHE 30**  
Kermesse  
École Le Pigeon Vert

## JUILLET

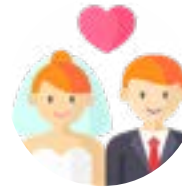
**SAMEDI 06**  
Repas - Feu d'artifice  
Garde du Pont Football  
et municipalité

**DIMANCHE 07**  
Concours  
de boules bretonnes  
Amicale des Boulistes



## NAISSANCES

- 15/03/2023 Hugo DE GELOES D'ELSLOO - 12 Bodilan
- 10/06/2023 Moana MEHUY - 2 résidence de la Fontaine
- 20/06/2023 Zayn VAILLANT - 1 Domaine de Bodiston
- 27/06/2023 Maéline PÉTRULT - 21 Casprais
- 07/07/2023 Aden DENIS - 2 Bel Air
- 22/08/2023 Adèle GOURET DRUNAT - 20 Quater Bodilan
- 28/09/2023 Adèle OLIVIER - 6 Bis Kerlouis
- 30/09/2023 Simon RIO - 10 Bis rue de la Gare
- 28/10/2023 Loen OILLIC - 5 Cosquer
- 16/11/2023 Martin TRICOIRE - La Croix Neuve



## MARIAGES

- 17/06/2023 Williams MARTIN et Mélanie BLOIZET  
6 Impasse Henri Lebasque 77400 POMPONNE
- 01/07/2023 Matthieu LE ROUZIC et Sarah MOREAU  
2 Bis rue de Swaffham 86700 VALENCE-EN-POITOU



## DÉCÈS

- 22/01/2023 Gisèle RIVALLAND épouse de Daniel CRESPEL  
1 Kerroc
- 16/06/2023 Marcelle GIACOMETTI veuve de Edouard BACHMANN  
4 Les Ajoncs d'Or
- 15/07/2023 Yvonne MARRIÉ veuve de José PALOU
- 29/06/2023 Dominique SOLAY époux de Noëlle GRENIER  
33 Le Domaine du Téno
- 21/07/2023 Pierre BERNOT époux de Laurence BACQUES  
3 Bonvallon
- 09/10/2023 Valérie TROALEN  
12 rue du Château
- 04/10/2023 Jean-Claude THOREL veuf de Monique VOLANT  
18 Les Buttes de Kertuy
- 10/12/2023 Daniel LANUEL époux de Michelle KERROUAULT  
16 Penhap

*Certains actes ne sont pas indiqués conformément au souhait des familles.*

*Nous vous informons que les personnes en résidence principale en EHPAD ne peuvent apparaître sur le bulletin municipal, la mairie ne recevant pas de transcription de décès.*

## Une déchetterie près de chez vous !

Du 1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre

### 4 DÉCHETTERIES

#### Muzillac

02 97 41 56 39  
Berbodo

#### Le Guerno

02 97 42 81 12  
Rue Saint-Michel

#### Nivillac

02 99 90 87 99  
Le Lin

Été

	Déchetteries			Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Mardi	fermé	8h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h
Mercredi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-18h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Samedi	9h-12h30 13h30-18h	8h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h

Du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 mars

### 2 PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

#### Muzillac

02 97 41 56 39  
Berbodo

#### Damgan

6 97 41 56 39  
Parc d'activités de la Lande

Hiver

	Déchetteries			Plateformes de déchets verts	
	Muzillac	Nivillac	Le Guerno	Muzillac	Damgan
Lundi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Mardi	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h
Mercredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Jeudi	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Vendredi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé	9h-12h30 13h30-17h	fermé
Samedi	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	fermé

Les sites sont fermés le dimanche et les jours fériés

## Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes Français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui vous accompagne dans la découverte de vos droits et devoirs.

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire à la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

Seul le recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) environ 9 mois après. Il permet également votre inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.





## MAIRIE

La mairie de Marzan vous accueille :  
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi : 8h30-12h  
Mardi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30  
Tel : 02 99 90 63 02  
Mail : [mairie@marzan.fr](mailto:mairie@marzan.fr)  
Site internet : [www.marzan.fr](http://www.marzan.fr)  
Facebook : Ville de MARZAN



## AGENCE POSTALE

Marzan dispose d'une agence postale dont les locaux et le personnel sont gérés par la commune. Elle propose les services d'un bureau de Poste classique.  
Du lundi au samedi : 9h30-12h30

## Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !

### L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

### LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.

### LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT\* (déclaration de travaux).

\* pour déclarer ses travaux en 1 clic :  
<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>  
ou  
[bzh-dict@enedis.fr](mailto:bzh-dict@enedis.fr)

### LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.



**Bon à savoir !**  
Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

Mars 2022

Service clients Enedis : 09 70 83 19 70

# Numéros utiles



## GENDARMERIE DE NIVILLAC

28 Clos des Métairies – 56130 Nivillac  
Tél. 17 ou 02 99 90 61 06



## POMPIERS

Zone Artisanale des Métairies –  
56130 Nivillac  
Tél. 18 ou 112



## PERMANENCE DES SOINS

En cas de fermeture des cabinets médicaux, le centre d'accueil et de permanence des soins vous oriente.  
Tél. 02 97 68 42 42



## EN CAS D'URGENCE, LE SAMU 56

Tél. 15 ou 112



## HÔPITAL

2 rue de la Piscine – 56130 Nivillac  
Tél. 02 23 10 10 00



## ASSISTANTE SOCIALE

02 97 69 53 01



## AMBULANCES TAXI MARZAN

Sarl Breizh Ambulances  
13 impasse du Saphir – 56130 Marzan  
Tél. 02 99 90 88 60 ou 06 82 00 86 04



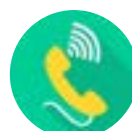
## CENTRE ANTIPOISON

CHU Pontchaillou - 2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 59 22 22



## ENEDIS

Tél. 09 70 83 19 70  
Dépannage électrique : 09 72 67 50 56



## ORANGE

Service Assistance : 39 00



## EAU ET ASSAINISSEMENT

SAUR EAU 02 56 56 20 09  
SPAC : 02 97 26 04 28



## CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BAESSLER : 06 22 56 05 80